

*Aux Frères missionnaires  
d'hier et d'aujourd'hui,  
je dédie ces pages.*

*Merci*

*au Frère Célestin-Paul Cueff.*

*Non seulement il m'encouragea à développer  
les premières pages de ce récit, mais il l'a  
enrichi des « Documents » en annexe, de la  
« Liste des directeurs des écoles communales  
de garçons (1842-1903) » tenues par les  
Frères en ces îles, tout en précisant,  
en des notes,  
en bas de page, la carrière de plusieurs des  
confrères qui y ont enseigné.*

*Fr. Jean Le Bihan*

# **L'OEUVRE D'ENSEIGNEMENT des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel aux îles SAINT-PIERRE et MIQUELON (1842-1903)**

Comme l'a rappelé avec ampleur et précision le Frère Paul Cueff dans son étude des « Origines d'une épopée missionnaire 1836-1840 » (1), Jean-Marie de la Mennais inaugurerait ainsi une oeuvre qui avait retenu son attention parce que éminemment apostolique. Nous en avons l'expression écrite dans la lettre qu'il adressa, le 15 octobre 1836, M. Guizot, ministre de l'Instruction publique à l'époque (2).

L'accord passé entre les titulaires du ministère de la Marine et des Colonies, d'une part, de l'Instruction publique, d'autre part, n'était pas limitatif à la Guadeloupe et à la Martinique ; à ces premières fondations vont s'ajouter rapidement celles du Sénégal, en 1841, des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, en 1842, de la Guyane en 1843, enfin celle de la lointaine Tahiti, en 1860, année même de la mort de l'abbé de la Mennais.

En fait, sous cette appellation de « colonies », les situations qu'alliaient y trouver nos premiers Frères missionnaires étaient fort différentes d'une région à l'autre, la plus frappante, quoique généralisée, étant la structure même de la société. En effet, l'esclavage maintenait encore dans un état de totale dépendance, à l'égard de leurs maîtres, la grande majorité des habitants des Antilles, tandis qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon n'existait qu'une seule classe de citoyens, même si les situations sociales y étaient diverses.

L'appel aux Frères de Ploërmel pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Premiers échanges entre l'amiral Duperré, Secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies avec M. de la Mennais au sujet de l'envoi de frères aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon.

Paris, 23 avril 1841.

(1) F. P. Cueff, Études mennaisiennes. La Presse de Bretagne, Rennes , N° 1, juillet 1987

(2) Idem, p 12

« Monsieur le Commandant de Saint-Pierre-et-Miquelon me demande avec instance le prompt envoi de deux instituteurs primaires pour les garçons qui, dans l'état actuel des choses, sont à peu près privés des moyens d'instruction dans les deux îles.

Pour la garantie de meilleurs choix, comme pour la conservation de l'unité de système dans nos colonies, je tiendrais à faire passer à Saint-Pierre-et-Miquelon deux instituteurs tirés de votre communauté ; mais raison du peu de ressources financières de la colonie, cela ne pourrait avoir lieu qu'autant que vous jugiez praticable l'adoption de conditions différentes de celles qui ont été déterminées pour nos autres établissements d'outre-mer. Cette exception me paraîtrait au surplus se justifier par diverses considérations, telles que la salubrité du pays, la facilité de service à Saint-Pierre-et-Miquelon où la population est toute de condition libre, peu nombreuse et fort docile, la promptitude des communications, surtout pour les ports qui avoisinent votre résidence. J'ajouterai que les frères indépendamment du logement, recevraient sur les lieux, suivant la règle, des rations de vivre et de bois qui réduiraient beaucoup les dépenses à leur charge et conséquemment permettraient une fixation de traitement plus modérée que dans nos autres colonies.

Veillez donc, Monsieur, me faire connaître le chiffre des allocations soit fixes, soit annuelles, que vous jugeriez nécessaires, à moins que, quant au traitement fixe, la quotité n'en fut fixée dans la colonie même après l'arrivée des instituteurs et d'accord avec M. le Commandant Mamyneau.

Enfin, Monsieur, les deux frères étant destinés à résider l'un à Saint-Pierre et l'autre à Miquelon, par conséquent à rester séparés, rien ne s'opposerait, je le présume, à ce que, si vous le désirez, ils puissent respectivement loger et vivre avec le curé de la localité.

Dans tous les cas, les deux frères auraient droit comme de coutume, à un passage gratuit ainsi qu'à des frais de route jusqu'au port d'embarquement et à un traitement provisoire de 50 F par mois depuis la date de leur nomination.

Veillez m'adresser, le plus tôt possible, votre réponse à la présente communication.

Recevez, Monsieur, etc. » (3)

Ploërmel prévient M. de la Mennais absent qui, le 1<sup>er</sup> Mai, de Lannion, avertit le Ministre qu'il donnera sa réponse positive dès son retour à la Maison-Mère, ce qu'il fait à la fin de ce mois :

(3) Arch. des FICP, Rome, Les Missions, Correspondance administrative, carton 153.

Ploërmel, 31 mai 1841

Monsieur le Ministre

« Je n'hésite pas à vous promettre deux frères pour Saint-Pierre-et-Miquelon, mais je ne sais comment régler les conditions ; je sens très bien qu'elles doivent être différentes de celles qui ont été déterminées pour nos autres établissements d'outre-mer, seulement je manque de renseignements pour fixer celles dont il s'agit. Je compte arriver à Paris sous dix jours : alors j'aurais l'honneur de vous voir et de m'entendre avec vous sur cette affaire et sur plusieurs autres concernant nos écoles des Antilles. Je fais ce voyage pour abrégé des explications de détail qui nécessairement sont très longues quand on les traite par écrit.

Je suis avec respect, etc. » (4)

L'abbé J.-M. de la Mennais

C'était prudence de la part de M. de la Mennais. Il est clair, en effet, que les deux frères promis ne pouvaient partir du jour au lendemain, du fait de leur tâche d'enseignement dans une école de Bretagne. Leur désignation se fera au temps de la retraite annuelle, en août ou septembre. Et, ajoutait M. de la Mennais, leur mise en route se trouvera nécessairement ajournée jusqu'au commencement de mars 1842.

« C'était au printemps, en effet, que les bateaux commençaient à quitter les ports de France pour une nouvelle campagne de pêche, emmenant dans 'les îles passagers et marchandises » (5).

Profitons de ce répit pour situer ces îlots de l'Atlantique-Nord, en connaître le climat et la végétation, enfin, nous familiariser avec leur peuplement et différentes péripéties de l'histoire des habitants aux siècles passés.

Situation géographique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le climat.

Le meilleur point de repère sera l'île de Terre-Neuve, province de l'est du Canada. Les îles Saint-Pierre-et-Miquelon sont voisines de sa côte sud, à l'ouest de la péninsule de Burin dont elles sont séparées par un bras de mer d'une vingtaine de kilomètres. Pour être complet, il faudrait y ajouter une dizaine d'îlots de moindre importance dont « L'Île-aux-Marins » ou « L'Île-aux-Chiens », à un kilomètre de la ville de Saint-Pierre, et quelques rochers et écueils fort mal placés pour la navigation. La superficie de l'ensemble atteint 231 km<sup>2</sup> dans laquelle « Saint-Pierre », jouissant d'un port en eau profonde et sûr, ne compte que pour 25 km'. Situées entre 46°45' et 47°10' de latitude N, donc moins au nord que la Bretagne, par exemple, on serait porté à établir des similitudes entre leurs climats.

(4) Arch. du ministère des Colonies, carton 43.

(5) A. Reux-Bonin, 1819-1919, Un siècle d'enseignement à Saint-Pierre-et-Miquelon, Farvacque Nonancourt, 1987, p. 15.

Il n'en est rien. Placées dans une région où s'affrontent le courant froid du Labrador et celui tiède du Gulf Stream où affluent des masses d'air polaire glacial, les caractéristiques du climat seront très souvent d'être froid, humide et brumeux. C'est d'ailleurs la rencontre des deux courants indiqués qui explique le nombre élevé de jours brumeux que connaît cette région, soit de 85 à 120 jours par an suivant les années.

A vrai dire, les températures minimales de l'hiver ne s'abaissent guère au-dessous de  $-15^{\circ}$  à l'occasion de vagues de froid arrivant très atténuées du Canada. Toutefois, l'hiver y est long et le printemps plutôt glacial. Il en résulte un développement tardif de la végétation par ailleurs entravé par le vent. Quoi qu'il en soit, si le climat des îles est rigoureux, du moins est-il parfaitement sain (6).

### **La végétation**

A Saint-Pierre, elle ne se rencontre que dans les parties basses de l'île « couverte d'une couche de tourbe dont l'épaisseur ne dépasse guère vingt centimètres et qui nourrit quelques massifs de bouleaux nains et de sapins rabougris ». (7)

Miquelon, elle, comprend deux parties autrefois séparées mais à présent réunies par une étroite dune de trois lieues de long ; au nord, la grande Miquelon, d'une superficie de 114 km', avec la bourgade du même nom, au sud, la petite Miquelon, communément appelée Langlade, de 91 km' d'étendue, voisine de Saint-Pierre dont elle n'est séparée que par un détroit d'une lieue.

« Miquelon et surtout Langlade sont d'un aspect beaucoup plus riant que Saint-Pierre ; on y voit de nombreux bosquets avec une grande variété d'essences. Plusieurs fermes s'y sont établies pour la culture des plantes fourragères et l'élevage du bétail. Mais le climat brumeux et froid, de même que la brièveté d'un été sans chaleur, ne permettent pas la culture des céréales. » (8)

### **Peuplement et péripéties de l'histoire des habitants aux siècles passés**

Les premiers occupants des lieux, souvent à titre temporaire, ne pouvaient être que des navigateurs et des pêcheurs, ces derniers attirés par l'abondance du poisson dans les parages du fait de la rencontre des deux courants marins signalés, amenant à la surface une profusion de plancton, nourriture très appréciée de la gent marine. Par ailleurs, le havre naturel de Saint-Pierre s'offrait comme point d'appui ou de relâche aux navires pratiquant surtout la pêche à la morue. Et le fait remonte à loin puisque Jacques Cartier rapporte qu'à son deuxième voyage (au Canada)

E. Aubert de la Rn<sup>o</sup>, Saint-Pierre-et-Miquelon, Montréal, 1944, p. 29.

(6) Frère Symphorien-Auguste, A travers la correspondance de l'abbé Jean-Marie de la Mennais imprimerie du Sacré-cœur, La Prairie, Qué., Canada, 1953, t. IV, p. 89.

(7) Idem, p. 1%.

en 1535, il y trouva « plusieurs navires tant de France que de Bretagne » (9). On devine qu'ils ne furent pas les seuls à s'y rendre et que l'intérêt de différents pays en fit un objet de convoitise. Ainsi les guerres qui mirent aux prises la France et l'Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> y eurent leur répercussion sur la vie et l'existence même de la population. Après les traités de 1763 et 1783, les turbulences de la Révolution Française et des guerres napoléoniennes, les traités de Paris, en 1814, et de Vienne, en 1815, rendirent à la France Saint-Pierre-et-Miquelon, avec le droit de pêche sur la côte ouest de Terre-Neuve.

Quant aux habitants, qui étaient-ils, dans leur ensemble, lorsqu'ils reprirent pied, en 1816, sur ces îlots qu'ils avaient dû quitter ? Comme l'indique E. Aubert de la Rüe dans son ouvrage déjà cité, « la majorité des familles formant la petite population du territoire sont originaires plus spécialement de Normandie, de Bretagne et du Pays basque. Les unes y sont établies depuis peu de générations, mais d'autres depuis longtemps » (10).

« Parmi les familles anciennement installées dans le pays, plusieurs ne sont pas venues directement de France, mais bien d'Acadie. Elles ont fui le Canada, après 1763, au temps du « grand dérangement », et leurs descendants d'aujourd'hui sont parfois désignés sous le nom de « Cadiens ». On les trouve surtout à Miquelon. A noter encore que « le 12 avril 1793, plusieurs familles d'origine acadienne établies à Miquelon abandonnèrent l'île pour suivre leur curé, du nom d'Allain, qui avait refusé de prêter le serment constitutionnel et allèrent se fixer aux îles de la Madeleine »(11).

« Les fonctionnaires, du moins ceux qui viennent de France, forment généralement un groupe à part, celui des « métropolitains », frayant peu avec la population locale qui ne manifeste habituellement qu'une sympathie assez tiède à leur égard. » (12)

D'après les statistiques publiées par M. Aubert de la Rüe, en 1847, la population sédentaire ne comptait que 1 665 personnes, 40 ans plus tard, elle s'élevait à 5 929 ainsi réparties : 4 744 à Saint-Pierre, 611 l'île-aux-Chiens, 574 à Miquelon, et, en novembre 1902, à 6 482, soit 5 385 à Saint-Pierre, 543 à l'île-aux-Chiens et 554 à Miquelon. C'était évidemment peu par rapport à la population de la Guadeloupe qui comptait, vers 1840, 130 000 habitants dont 95 000 esclaves, et de celle de la Martinique, 110 000 dont 80 000 esclaves.

Tel est le cadre et le milieu humain où les deux premiers Frères de l'Instruction Chrétienne à leur arrivée à Saint-Pierre, en 1842, vont

(9) Idem, p. 191.

(10-11-12) E. Aubert de la Rüe. L'ouvrage cité a été réédité avec des compléments. Paris, 1970.

vivre et s'adonner à une oeuvre toujours délicate, celle de l'éducation chrétienne de la jeunesse. 11 en sera de même pour leurs successeurs jusqu'à la laïcisation de leurs établissements sur ordre de la Métropole, en 1903.

### **Les deux premiers Frères à Saint-Pierre-et-Miquelon**

Les deux pionniers, en ce nouveau champ d'apostolat, seront le Frère Porphyre-Marie (Guillaume Person), né à Plouaret (Côtes-du-Nord) le 19 avril 1805 (13), et le Frère Ephrem (Louis Jégorel), né à Réguiny (Morbihan) le 13 mars 1819 (14).

A l'amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies, qui rappelait à M. de la Mennais, par lettre du 18 janvier 1842, ses engagements, le Supérieur général répondait ce qui suit : « Monsieur le Ministre, en réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois, je m'empresse de mettre à votre disposition les deux frères que vous m'avez demandés et que je vous ai promis pour Saint-Pierre-et-Miquelon : ils partiront aussitôt que vous en aurez donné l'ordre. Je désire qu'ils s'embarquent à Saint-Servan, si vous le jugez à propos, parce ce que je connais tous les armateurs et la plupart des capitaines de ce pays-là qui est le mien... ». La lettre se termine par une confidence douloureuse : « Je viens d'apprendre la mort de quatre de nos frères des Antilles » (15).

Le départ des deux frères, conduits par M. de la Mennais, eut lieu le 19 avril, à Saint-Servan, comme prévu. Ils arrivèrent à Saint-Pierre le 17 mai 1842, après 28 jours de traversée. Dans les instructions que leur remit le fondateur, la première était ainsi rédigée : « Le F. Porphyre-Marie aura le titre et tous les pouvoirs de directeur : le F. Ephrem lui devra obéissance comme à moi-même. »

Supérieur avisé dans l'organisation de la vie religieuse des frères, M. de la Mennais l'était également avec l'administration civile en ce qui regardait les dispositions à prendre pour leur assurer une habitation convenable et des locaux scolaires dotés du matériel nécessaire à l'enseignement et au travail de leurs élèves. On en trouvera les éléments essentiels à la page 21 de la revue « Études mennaisiennes », n° I : « Origines d'une épopée missionnaire ». Dans la réalité, il en ira souvent autrement, l'état d'esprit des fonctionnaires locaux n'étant pas toujours celui des autorités de la Métropole, parfois aussi par défaut de moyens.

Ce fut le cas à Saint-Pierre. La maison réservée aux frères tombait en ruines. De plus, ses dimensions réduites ne permettaient pas, même en

(13) Entré à Ploërmel le 2 septembre 1836, le F. Porphyre fut placé à Quintin en 1837, sous la direction du saint F. Laurent (Haudry).

(14) Entré à Ploërmel le 29 juin 1836, le F. Ephrem débuta dans l'enseignement à Binic en 1837.

(15) Arch. du Ministère des Colonies, carton 43.

bon état, d'y établir des classes. A leur arrivée, les deux frères eurent cependant le réconfort d'être cordialement accueillis par le Préfet apostolique de l'archipel, M. l'abbé Charlot, en même temps curé de Saint-Pierre. Quant aux classes, elles furent installées en deux petites pièces louées à un particulier. Dès leur ouverture, soixante élèves s'y entassèrent, tandis que d'autres demandaient leur inscription.

### **Difficultés avec l'autorité locale**

Ce n'est qu'en 1844 que l'administration acheta une maison pour les frères. Ceux-ci s'y transportèrent aussitôt, mais dans cette maison peu spacieuse, l'autorité locale se réservait une des deux chambres pour le logement d'un de ses employés avait compris le F. Porphyre, en fait pour y établir le greffe et l'état-civil. De toute manière, en l'un et l'autre cas, la situation ainsi créée offrait de graves inconvénients.

Le F. Porphyre ne manqua pas de les signaler au commandant qui n'en maintint pas moins sa décision. Les autorités civiles — et spécialement l'ordonnateur (16), peu favorable aux frères — firent même grief au F. Porphyre de ses observations et s'en plaignirent au Ministre qui, à son tour, se fit leur écho auprès de M. de la Mennais, tout en le pressant d'envoyer au plus tôt à Miquelon les deux frères promis pour cette île (17).

### **Intervention de M. de la Mennais**

Les explications du F. Porphyre contredisant les accusations exagérées, sinon franchement calomnieuses, dirigées contre lui, n'étaient pas encore parvenues à Ploërmel quand le fondateur répondit au Ministre, le 26 avril 1843: « J'ai à soumettre à Votre Excellence plusieurs observations sur la distribution à donner à la maison que les frères de Saint-Pierre vont occuper ou occupent déjà.

« Cette maison est petite ; elle n'a que onze mètres de long et sept mètres cinquante de large. Placer les classes au rez-de-chaussée, rien de mieux ; mais enlever aux frères la jouissance d'une des deux chambres de l'étage supérieur, c'est les obliger à établir, dans l'unique chambre qu'on leur laisse, et qui n'a qu'environ 13 pieds carrés, leurs bureaux de travail, leur table de dessin et leurs lits ; ce qui sera fort gênant.

Cela deviendra même impossible lorsqu'ils seront trois, et tout à l'heure ils vont être trois, puisqu'un des frères de Miquelon séjournera à Saint-Pierre jusqu'à ce que le bâtiment de Miquelon soit achevé : où le logera-t-on ?

(16) Ordonnateur : administrateur chargé d'ordonnancer, de régler les dépenses-

(17) Amiral Roussin, ministre de la Marine et des Colonies à M. de la Mennais, 21 avril 1843. L'amiral Duperré avait démissionné le 6 février précédent.

Enfin, qui ne voit les inconvénients aussi graves que nombreux qu'entraînerait le placement du greffe et de l'état civil au milieu d'une communauté religieuse, et dans une école placée elle-même dans une maison en bois, et par conséquent très sonore ? Les frères ne seront plus chez eux ; leur porte sera ouverte sept heures par jour à quiconque aura affaire au greffe pour constater une mort, une naissance, retirer un acte, et les classes seront continuellement troublées par le bruit que feront au-dessus, ou en montant et descendant les escaliers, les allants et les venants. » (18).

Dans le même temps, M. de la Mennais écrivait au frère Porphyre la lettre suivante, dont, très loyalement, il adressait le double au Ministre :

« M. le Ministre de la Marine a bien voulu me communiquer différentes pièces relatives à votre logement, et, entre autres, une délibération du conseil d'administration de la colonie, en date du 17 septembre 1842. J'ai vu avec plaisir que le conseil reconnaît l'utilité des services que vous rendez aux enfants de Saint-Pierre ; mais, quelle que soit sa bienveillance pour vous, l'urgence des besoins et le peu de ressources proportionnelles de la colonie l'ont empêché de vous remettre immédiatement la maison d'école. Cependant il ne paraît pas qu'il ait jamais eu la pensée, comme vous l'avez craint, de loger un employé de l'administration dans la chambre réservée ; il a eu seulement l'intention d'affecter cette chambre et une mansarde au greffe et à un dépôt d'archives.

Sans doute, ceci même a des inconvénients nombreux : je viens de les exposer en détail à M. le Ministre de la Marine, et j'ai l'espoir qu'il daignera avoir égard à mes observations, ainsi que le conseil lui-même. Mais en attendant, et quoi qu'il arrive, gardez-vous de toute espèce de murmures et de plaintes ; parlez et conduisez-vous toujours de manière à ce qu'on ne puisse vous accuser d'être trop exigeants ; et s'il s'élève des difficultés, évitez soigneusement tout ce qui semblerait autoriser à croire que vous avez la prétention de les trancher et de les décider seuls et indépendamment de l'administration. En un mot, que vos procédés envers elle et vos paroles soient, en toutes circonstances conformes à l'esprit de votre saint état, c'est-à-dire humbles et modestes. » (19)

Si j'ai cité longuement cette lettre de M. de la Mennais, c'est qu'elle est doublement significative, d'une part de sa loyauté dans ses relations avec les autorités civiles et, d'autre part, de l'attention qu'il porte à ses « frères » afin qu'ils se conduisent en religieux, et ce comme le ferait un père bienveillant et clairvoyant.

(18) M. de la Mennais à l'amiral Roussin, 26 avril 1843. Arch. du Ministère des colonies, carton 43.

(19) Arch. des FICP., Rome, lettre d'avril 1843, copiée par l'abbé Ruault (Registre.- 1840-1843 : Correspondance de J.-M. de la Mennais).

## AU FIL DES ANNÉES

Il n'est que temps, à présent, de les voir à l'oeuvre. Coïncidence ou non, ils étaient arrivés au moment où un enseignant laïc, fort méritant, M. Coudreville, venait de cesser ses fonctions d'instituteur, à l'âge de 78 ans. De la sorte, dans l'archipel, plus aucun enseignement n'existait pour les garçons.

Il n'en était pas de même pour les filles car, depuis 1826, toujours sur demande du ministre de la Marine, y étaient venues deux religieuses de la Congrégation des Soeurs de Saint-Joseph-de-Cluny, connue comme éminemment missionnaire. Il s'agissait des soeurs Xavier et Dosithée. L'une d'elles sera affectée à l'hôpital militaire tandis que l'autre ouvrira une classe dans une petite pièce de ce même hôpital. En 1828, deux autres religieuses seront chargées de l'enseignement à Miquelon.

En ce qui regarde les frères, l'oeuvre de scolarisation sera encore plus ardue que celle de leur propre installation. En fait, enfants et adolescents n'avaient eu à supporter, depuis des mois, aucune contrainte dans leur emploi du temps. Et voici que, du jour au lendemain, on leur imposait, en des horaires stricts, de s'appliquer à apprendre à lire, écrire, mettre en pratique des règles de grammaire en ce qu'on a coutume d'appeler « dictées ». Il en résultait des absences fréquentes de certains, absences toujours préjudiciables à leur avancement et à la discipline.

Pour y porter remède, il ne fallait pas compter sur les parents dont beaucoup étaient eux-mêmes totalement ignorants à tel point que certains n'avaient pas su signer leur acte de mariage. La fréquentation scolaire était surtout mise à mal durant la belle saison, époque où la pêche à la morue attirait à Saint-Pierre de quatorze à quinze mille marins pêcheurs de l'extérieur dont les allées et venues à travers les rues de la ville, tout comme leurs bateaux, au port, étaient autrement intéressants qu'une leçon de grammaire ou d'arithmétique.

Conformément aux prescriptions du traité de la Conduite des Ecoles (20), alors en usage dans tous les établissements de M. de la Mennais, le F. Porphyre fut amené à prononcer l'exclusion des plus fautifs jusqu'à promesse d'amendement. D'où plainte des parents près de l'administration qui ordonna leur réintégration d'autorité. M. de la Mennais, avisé du fait, dut à nouveau intervenir auprès du Ministre pour que tout rentre dans l'ordre et que l'autorité du directeur soit respectée, tant à Saint-Pierre qu'à Miquelon.

(20) « Livre fondamental du Frère en tant que pédagogue » (Georges Rigault, Histoire de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, t. I, p. 562) la Conduite des écoles chrétiennes, rédigée par saint Jean-Baptiste de la Salle, ne fut imprimée qu'en 1720, un an après la mort du fondateur des FEC.

Entre-temps, les frères Sérène et Imas, destinés à Miquelon (21), étaient arrivés à destination. Mais seul, le F. Sérène s'y rendit et prit logement au presbytère où le Curé fut heureux de le recevoir, car, à Miquelon comme à Saint-Pierre, rien n'avait été préparé en vue d'une école, ne fut-ce qu'à deux classes. Le local en tenant lieu était d'ailleurs si peu solide qu'on défendit au frère de réunir les enfants quand le temps était mauvais !

Le F. Porphyre avait d'autres soucis qui lui venaient de F. Ephrem. Celui-ci, de caractère indépendant et trop conscient de sa capacité, avait été déçu de se voir attribuer les élèves les moins avancés. Il en écrivit à

M. de la Mennais qui lui répondit, le 21 avril 1843 (22) :

« Votre lettre m'a fait tout à la fois peine et plaisir ; elle m'a fait de la peine parce que je vois combien vous êtes loin d'être mort à vous-même, comme il faudrait que vous le fussiez, et elle m'a fait plaisir parce que vous me confiez franchement et avec simplicité vos misères (...).

« Que vous importe d'être chargé d'une classe plutôt que d'une autre ? Quel pitoyable amour-propre ! Votre but n'est-il pas d'enseigner la religion aux petits enfants et de faire votre salut en travaillant au leur ? » (...).

Le F. Porphyre pensa donner satisfaction à son confrère en l'envoyant diriger l'école de Miquelon. Mais n'obtenant pas de ses élèves l'application qu'il espérait, le F. Ephrem se découragea et demanda au vénéré Père de rentrer en France. En une longue lettre du 27 avril 1847 (23), M. de la Mennais s'efforça de relever son courage, lui rappelant que les frères qui se dévouent aux missions ont « à se défendre des tentations d'inconstance, parce qu'ils sont exposés à beaucoup de contradictions et de peines d'âme et de corps », et qu'au surplus il lui était difficile de le remplacer sur l'heure à cause d'engagements déjà pris pour d'autres missions.

« Ces départs multipliés, ajoutait le Père, nous font un grand vide, car il faut en même temps, et par-dessus tout, soutenir nos établissements de Bretagne ; car c'est le tronc de l'arbre. Vous voyez donc, mon cher enfant, que pour répondre à tout ce que la Providence demande de notre Congrégation, il faut que chacun de ses membres se dévoue, se sacrifie pleinement.

« Ecrivez-moi toujours avec une grande confiance : je vous aime bien en N. S. »

(21) F. Sérène (Jean Nleslif), né le 29-06-1796, à Erbrée (Ille-et-vilaine), entré à Ploërmel le 30-01-1841, décédé à Ploërmel le 23-09-1861. F. Imas ou Ymas (Pierre-Marie Hellard), né le 25-02-1823, à Béganne (Morbihan), entré à Ploërmel le 04-11-1840, décédé à la Grande-Anse (Martinique) le 2-5-1857.

(22) Arch. des FICP, Rome, carton 177.

(23) Idem, carton 177.

Sensible aux arguments du Père, le F. Ephrem surmonta la crise et continua son enseignement à Miquelon.

### **Une oeuvre en péril**

Malgré tout, la situation d'ensemble n'était pas brillante à Saint-Pierre-et-Miquelon. Déjà, en 1846, le F. Imas, dont le tempérament ne supportait pas le climat humide et froid de l'île, avait obtenu son retour en Bretagne. Il en sera de même pour le F. Sérène dans un état de dépression morale qui lui enlevait à peu près toute autorité sur ses élèves.

Mais ce qui rendait la situation encore plus critique était l'état de santé du directeur, le F. Porphyre. Les traitements les plus énergiques ayant échoué, les médecins estimèrent que le retour au pays natal s'imposait (24).

Dans le même temps, d'autres nouvelles étaient venues assombrir l'horizon, telle l'annonce de la congestion cérébrale dont le vénéré Père avait été frappé, le 14 décembre 1847, à Guingamp, puis au mois de février 1848, celle de la proclamation de la République, en France. Chacun des Frères, plus encore dans les colonies qu'en Métropole, se demandait avec angoisse ce que l'avenir réservait au pays et à la Congrégation.

### **Nomination du F. Jérôme comme supérieur des Frères**

Conscient du trouble ainsi occasionné aux siens, M. de la Mennais s'efforça, dès qu'il le put, de les tranquilliser, tout spécialement les Frères de Saint-Pierre-et-Miquelon, en leur écrivant, de sa propre main, une lettre collective dont le porteur était de F. Jérôme, désigné pour remplacer le F. Porphyre. Avec lui, voyageait le F. Noël destiné à succéder au F. David-Marie comme « frère de ménage » à Miquelon.

Il leur disait : « Je regrette que la mauvaise santé du F. Porphyre-Marie l'oblige à vous quitter, et vous serez tous, sans aucun doute, extrêmement sensibles à cette séparation (...). Je le remplace par le F. Jérôme qui aura les mêmes pouvoirs et à qui vous devrez la même obéissance : rendez-lui la tâche facile et douce par votre soumission et par votre empressement à le seconder en tout » (...).

« Les événements politiques n'ont dérangé en rien nos rapports avec le ministère de la Marine : nous sommes par ailleurs très tranquilles et pas une de nos écoles n'a été inquiétée » (...).

La lettre du Père était datée du 11 mai 1848 (25). Ce même jour, il écrivait au gouverneur de Saint-Pierre-et-Miquelon une lettre conservée

(24) Le F. Porphyre-Marie, rapatrié en 1848, mourut à Ploërmel, d'une maladie de poitrine, le 27 janvier 1856.

(25) Arch. des FIC, Rome, carton 177.

aux archives de la ville. L'écriture se ressent visiblement des suites de la maladie, mais le texte témoigne tout l'intérêt que M. de la Mennais portait à ses frères d'au-delà l'océan comme à l'oeuvre qu'ils y accomplissaient :

« Monsieur le Gouverneur,

« Des infirmités graves ne permettent plus au fr. Porphyre de prolonger son séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon. Je le rappelle en France et je le remplace par le fr. Jérôme, qui, je l'espère, continuera, dans la colonie, le bien que son prédécesseur y a fait : permettez que je le recommande à vos bontés, et que je profite de cette circonstance pour vous remercier de la bienveillance que vous avez toujours témoignée à mes frères : ils chercheront toujours à s'en rendre dignes.

« Je suis avec respect,

Monsieur le Gouverneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J.-M. de la Mennais.

« Je rappelle aussi à la maison principale, le fr. David et je lui donne pour successeur le fr. Noël, qui sera chargé du ménage et d'une petite classe de commençants, suivant un arrangement avec le ministère de la Marine. » (26).

«

### **Le Frère Jérôme à l'oeuvre**

Ces interventions de M. de la Mennais, tant auprès des Frères que du Gouverneur, facilitaient la prise de contact et la tâche du nouveau Directeur, sans résoudre pour autant nombre de difficultés.

Mais qui donc était ce F. Jérôme choisi par le Père pour les affronter ? Louis-François Haimon était né à Vannes, le 13 juillet 1804. A 14 ans et demi, sous l'influence d'un camarade, il avait fait une fugue de la maison paternelle jusqu'à Rennes. Repenti et admirant les Frères des Ecoles Chrétiennes de cette ville qu'il voyait chaque jour se rendre à leurs classes, il eut un entretien avec le F. Directeur qui l'orienta sur Auray où il arriva dans le courant de juillet 1820 ; mais au lieu de frapper à la porte des Frères de la Salle, suivant les indications du F. Directeur, il se présenta au presbytère du Père Deshayes.

« Celui-ci manifesta quelque méfiance à l'égard de cet adolescent, trop jeune, et qui se présentait sans s'être annoncé et sans être accompagné. Il avait bien une lettre de recommandation de son confesseur et l'acte de consentement de ses parents, mais pourquoi n'était-il pas allé au noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes ? (27).

(26) Arch. de la Ville de Saint-Pierre.

(27) Depuis le début de 1818, le noviciat des FEC n'était plus à Auray, mais à Vannes. Le F. Directeur de Rennes l'ignorait-il ? Mais les Frères de la Salle tenaient toujours l'école d'Auray.

« Voyant son hésitation, Louis-François lui dit : « Je suis jeune, c'est vrai ; cependant je puis vous assurer que je n'ai qu'un désir, celui de devenir frère et de persévérer dans ma vocation. » Cette réponse lui ouvrit la porte du noviciat (...).

« Sa joie cependant fut de courte durée : trois jours après, M. Des-hayes lui dit de rentrer dans sa famille et de revenir au bout de six mois » (...). A son retour, « un second délai de trois mois, puis un autre de six semaines lui furent imposés ». Il persévéra dans sa demande et, le 11 mai 1821, il était admis au noviciat d'Auray, sous le nom de F. Jérôme.

Il le continuera à Quintin, où M. de la Mennais l'avait placé, le 15 février 1823, sous la direction du F. Laurent, tout en faisant une classe pour débutants. Par la suite, le F. Jérôme enseignera en divers établissements, le dernier en date étant celui de Bubry. A Pleubian (Côtes-du-Nord) où il exercera pendant seize ans, de 1831 à 1847, les rapports d'inspection qui le concernent sont élogieux, témoin celui de l'année scolaire 1837-1838 : « 103 élèves — moralité excellente — capacité assez exercée — zèle consciencieux — considération entière — les diverses autorités rendent de lui un témoignage flatteur. » Les autres rapports connus opinent dans le même sens, avec pourtant une certaine réserve quant à la capacité pédagogique et au niveau de culture intellectuelle... ce qui explique, pour une part, les difficultés qu'il eut à s'imposer auprès des élèves et des autorités coloniales.

C'est donc à Bubry, en 1848, que l'appel du Père lui fut adressé pour lui confier la direction des écoles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le F. Jérôme avait alors 44 ans et 25 ans de vie religieuse et d'enseignement. Malgré les multiples liens qui l'attachaient à la Bretagne et une santé qui ne paraissait pas à l'épreuve d'un climat rigoureux, fortifié par la bénédiction du vénéré Père, il partit, heureux de tout sacrifier à ce qu'il estimait être la volonté de Dieu.

A son arrivée, « il trouva l'indiscipline à son comble dans l'école de Saint-Pierre. Les enfants fréquentaient les auberges pendant le temps des classes, se déguisaient, et parcouraient, masqués, les rues de la petite ville. Du reste, pendant le peu d'heures qu'ils passaient sur les bancs, nulle application, nul travail. Pour les forcer d'apprendre, les Frères étaient obligés, la tâche régulière terminée, de les garder jusqu'à la nuit.

« Le F. Jérôme se mit à l'oeuvre. Encouragements et réprimandes se heurtèrent d'abord à des résistances qu'il n'avait jamais rencontrées. Il fallut bien déclarer au Père que la Conduite des écoles était inapplicable à Saint-Pierre (...). Il ne se déclara pas vaincu (...). Depuis longtemps, il

priait pour ses élèves ; il eut recours à la pénitence pour vaincre leur obstination. C'est là que Dieu l'attendait. » (28).

### **Effectifs des établissements scolaires en 1850**

En 1851, les autorités ayant demandé un rapport détaillé sur l'état de l'enseignement dans la colonie, les chefs d'établissement fournirent celui relatif à 1850. Le voici :

\* **Saint-Pierre** : nombre d'élèves qui ont fréquenté l'école de garçons : 120 - âge : 5 à 14 ans.

— 35 élèves dans la première classe qui tous écrivent,

— 40 dans la deuxième classe dont 30 à l'écriture,

— 45 dans la troisième. Ces derniers ne savent pas encore écrire.

Les divers objets de l'enseignement sont : la prière, le catéchisme, la lecture, les premiers éléments de la grammaire française et de l'arithmétique, l'abrégé de l'histoire sainte et les premières notions de géographie.

Appréciation du Frère Jérôme, directeur : « Pour ce qui est des progrès, ils ne sont pas ce qu'ils pourraient et ce qu'ils devraient être si les élèves fréquentaient l'école depuis le commencement jusqu'à la fin ; étant détournés comme ils le sont par les travaux de la grave (29) et de la pêche, cela met beaucoup d'entraves à leur instruction ainsi qu'à leur progrès » (30).

**Ecole de filles** : nombre d'élèves ayant fréquenté l'école : 128 - limite d'âge : de 4 à 14 ans... Il faut remarquer qu'il n'y a toujours que deux classes pour accueillir ces 128 filles.

Appréciation de la Supérieure Soeur Marie-Joseph : « Les progrès sont satisfaisants pour quelques-unes des élèves mais ils ne sont pas autant qu'ils pourraient l'être à cause de l'absence réitérée de la part des élèves ».

\* A l'école des Frères de **Miquelon**, le nombre des enfants a été de 63 : 23 dans la première classe et 40 dans la deuxième. Les observations du F. Directeur rejoignent celles du F. Jérôme, les mauvais jours d'hiver accentuant encore les absences du fait que l'école est difficilement accessible par les fortes tempêtes de neige (31).

\*

(28) Laveille, Jean-Marie de la Mennais, t. II, p. 325. Le 26 avril 1848, peu avant l'arrivée du F. Jérôme, un décès avait endeuillé la Mission, celui du F. Libère (Pierre Le Breton), né à Mézière, L-et-V., le 16 avril 1798, entré à Ploérmel le 3 juillet 1845 et dirigé sur Miquelon en 1846. Tombé malade l'année suivante, ramené à Saint-Pierre, il y mourut en odeur de sainteté. Vocation tardive, mais vocation de choix ! Annonçant au F. Ambroise la mort du F. Libère, M. de la Mennais écrivait : « Je le regrette beaucoup, car c'était un saint ; il n'a cessé de prier qu'en cessant de vivre. »

(29) Grave (grève). A Saint-Pierre-et-Miquelon, ce nom désignait une plage ferme, en pente douce sur laquelle on étalait les morues pour les sécher.

(30) A. Reux-Bonin, Un siècle d'enseignement à Saint-Pierre-et-Miquelon, p. 24.

(31) Idem, p. 25.

Peu après, en 1852, arrivait à Saint-Pierre le F. Yriez-Marie (Jean Chapel), né à Pleugriffet, Morbihan, le 13 juin 1834, entré à Ploërmel le 21 juin 1849. Il n'avait donc que 18 ans à son arrivée dans l'île. Mais dans une lettre du 4 mai 1852, au F. Jérôme, M. de la Mennais avait écrit : « J'ai tout lieu de croire que vous serez content du bon frère Yriez sous tous rapports » (32).

Le fondateur l'avait bien jugé. Le jeune maître, plein d'entrain et de fermeté à la fois, imposa peu à peu la discipline à ses élèves et leur inculqua le goût de l'étude, à la grande satisfaction des parents, flattés du progrès de leurs enfants.

Le succès de l'oeuvre était assuré. Le jeune maître ne s'en contenta pas. Il ajouta au programme d'enseignement un cours de dessin et, surtout, ouvrit un cours d'adultes qui devint vite prospère et lui mérita les éloges des diverses autorités de la colonie en même temps que la reconnaissance des intéressés.

Dans le même temps, le F. Jérôme, appréciant les qualités d'organisateur de son adjoint, l'associait à son oeuvre de direction, le consultant volontiers dans les questions d'affaires, lui laissant peu à peu l'une ou l'autre de ses attributions de directeur, jusqu'au jour où, en 1861, à l'âge de 27 ans, il le remplaça en sa qualité de directeur principal.

### **Frère Yriez-Marie, directeur principal**

C'était, de ce fait, augmenter ses possibilités d'action, non seulement auprès des élèves et des adultes fréquentant les cours du soir, mais encore de l'administration coloniale, elle-même conquise en constatant combien les Saint-Pierrais, quelle que fût leur nuance politique, appréciaient en lui sa parfaite urbanité, sa franchise en affaires, son empressement à rendre service.

Telle était aussi l'opinion de ses confrères qui voyaient en lui « le religieux fervent, aimable, ferme, d'humeur toujours gaie ; le directeur qui restait calme en présence des difficultés, tout en se montrant habile à les résoudre ; le maître qui avait habitué au travail et à la discipline une population scolaire paresseuse et vagabonde ; enfin l'administrateur sagace qui avait rétabli leur situation matérielle et financière et relevé leur prestige et celui de leur Institut aux yeux de l'administration coloniale » (33).

En 1874, après vingt-deux ans passés à Saint-Pierre-et-Miquelon, le frère Yriez-Marie, regretté de tous, était nommé sous-directeur principal

(32) **Arch. des FICP**, Rome, carton 90. Le F. Yriez-Marie remplaçait le F. Sérène dont la santé était délabrée.

(33) **Mémoires**, t. I, p. 240. Chronique des FICP. FICP, sept. 1924, p. 44-60.

à la Guadeloupe. Témoigne de ces regrets unanimes, une lettre du frère André-Joseph (Le Ribault), arrivé à Saint-Pierre en 1875.

« Ce que je sais, écrit-il, c'est que le F. Yriez-Marie y a laissé une empreinte indélébile. La fermeté de son administration, son jugement sûr, ses connaissances nombreuses et variées ont attiré sur lui l'attention et l'estime des gouverneurs qui se succédèrent durant les vingt-deux ans qu'il passa dans la colonie (...) Le TCF Yriez-Marie a formé à Saint-Pierre des élèves remarquables qui ont occupé des positions très en vue soit dans le gouvernement de la colonie, soit dans l'administration du pays » (34).

Aussi, lorsque, en 1886, il revint à Saint-Pierre pour y visiter les écoles des frères en qualité d'Assistant du Supérieur Général, « reçut-il de la population saint-pierraise les marques de la plus flatteuse sympathie. Tous ses anciens élèves avaient à coeur de lui témoigner leur reconnaissance, tous à l'envi voulaient lui faire fête. Le parloir de la communauté ne désemplit point de visiteurs durant les trop courtes semaines qu'il cassa parmi nous » (35).

\* \* \*

\*

Comme le note Mme Reux dans l'ouvrage cité, « en ce milieu du XIXe siècle, la colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon ne cessait de se développer et sa population d'augmenter » et, par conséquent, le nombre d'enfants à scolariser. Elle fait état, à ce sujet, d'une lettre de la Supérieure des Soeurs de Saint-Pierre, datée du 29 mai 1856, à M. l'Ordonnateur, ainsi rédigée :

« L'école (des filles) est partagée en deux classes : dans la première, il y a place pour quarante enfants et il y en a cinquante-trois, depuis l'âge de 10 jusqu'à 14 ans. Dans la seconde, il y en a cent quatre de 6 à 10 ans.

« Vous comprendrez, M. l'Ordonnateur, qu'il est bien difficile pour ne pas dire impossible, que deux personnes puissent surveiller un aussi grand nombre d'enfants et leur apprendre ce que le devoir exige. Mes soeurs font ce qu'elles peuvent, mais leur santé en souffre et s'affaiblit tous les jours... Il serait urgent que l'école fût divisée en trois classes ce qui demanderait seulement une soeur de plus et quelques planches pour faire la troisième classe. »

(35) Elu Assistant général au Chapitre de 1879, le F. Yriez-Marie fut confirmé dans ses fonctions pendant trente ans, jusqu'en 1909. Spécialement chargé des Missions, il les visita à diverses reprises (sauf celles de Polynésie), toujours soucieux de soutenir la régularité des Frères et d'améliorer, en ce qui dépendait de lui, leurs conditions d'existence.

Elle ajoutait : « Il y a, à Saint-Pierre, moins de garçons que de filles et l'école des Frères qui a, par conséquent moins d'élèves, a trois classes.

« Je suis convaincue, M. l'Ordonnateur, qu'il n'est pas dans vos intentions que nous soyons moins bien traitées, et, d'autant plus qu'un homme a plus de force qu'une femme pour résister à l'excès de travail. » On ne pouvait qu'approuver et se rendre à la justesse de l'argumentation.

Comme l'école des Frères voyait aussi augmenter sensiblement le nombre de ses élèves, l'administration fit construire une nouvelle école pour les garçons, mais, de nouveau, on vit trop petit. On s'en apercevra trop tard pour réviser les plans dûment approuvés.

Cette année 1856, l'effectif de l'école des garçons était de 126 élèves répartis en trois classes. Le nouveau bâtiment ayant des locaux scolaires disposés différemment de ceux de l'ancien, le F. Jérôme écrivit, le 16 octobre, à M. l'Ordonnateur, en vue d'obtenir un nouveau « frère d'instruction », suivant l'expression de l'époque, pour remplacer, dans ses fonctions d'enseignant, le « frère de ménage » qui avait été mis dans l'impossibilité de faire la cuisine tout en s'occupant de ses élèves (36).

### **Dispositions prises par le nouveau Gouverneur**

« M. le Comte de la Roncière, nommé Commandant de la Colonie le 4 mai 1859, mit en place par arrêté du 8 novembre de la même année, deux commissions d'instruction, l'une à Saint-Pierre, l'autre à Miquelon. Elles avaient pour mission d'apprécier, chaque trimestre, le niveau d'instruction des élèves, afin de vérifier que les deniers de l'Etat consacrés à l'enseignement public étaient bien employés » (37).

Le même état d'esprit le porta à restreindre la gratuité de l'enseignement aux enfants dont les parents devaient justifier, chaque trimestre, n'avoir pas les moyens de payer la rétribution fixée par un arrêté du 1er juin 1860, pour Saint-Pierre, à 3 francs par mois et par enfant, pour Miquelon à 2 francs par mois et par enfant. « On peut juger de l'importance de la somme demandée lorsqu'on sait qu'une journée d'ouvrier était payée 3 francs quelques années auparavant dans l'île » (38).

Comme on pouvait s'y attendre, il en résulta une baisse dans la fréquentation scolaire pour, un apport bien faible au budget local. On s'en rendit vite compte et l'on revint à la gratuité totale en 1867.

Dans la ligne de la commission d'instruction mis en place, en 1859, par le comte de la Roncière, un nouveau Commandant institua, en 1872, une commission spéciale chargée de l'inspection des écoles de Saint-Pierre.

(36) Mme Reux-Bonin, ouvrage cité, p. 26-29.

(37) Idem, p. 32.

(38) Idem, p. 32.

Les extraits qui suivent de son rapport sont intéressants à plusieurs points de vue, d'abord en ce qui concerne la fréquentation scolaire. (Elle ne sera obligatoire à Saint-Pierre qu'à dater de novembre 1891).

« La commission a constaté d'abord comme résultat général très satisfaisant, qu'un grand nombre d'élèves des deux sexes suivent les cours des écoles. Ce nombre est en effet de 622 élèves en moyenne. Or, les derniers recensements accusent à Saint-Pierre un total de 1 101 enfants au-dessous de 14 ans et, comme il est rare que des enfants au-dessus de cet âge suivent des cours primaires, il ressort du rapprochement de ces chiffres que plus de la moitié des enfants de Saint-Pierre fréquentent les écoles » (39).

« La commission pense que cet excellent résultat doit être en partie attribué au bienfait de la gratuité de l'enseignement primaire édicté par l'arrêté du 25 novembre 1867. Elle pense qu'il serait opportun d'étendre cette mesure à l'île aux Chiens » (...).

« En terminant ces remarques préliminaires », la commission note qu'il existe une « lacune fâcheuse à Saint-Pierre en ce qui touche l'instruction des garçons.

« Un collègue y est indispensable et la commission pense que la colonie doit s'imposer tous les sacrifices compatibles avec l'état de ses ressources, pour en établir un le plus tôt possible » (...). On y reviendra.

En ce qui regarde l'organisation des écoles, le rapport ajoute : « L'école communale tenue par les Frères de Ploërmel'est fréquentée en moyenne par 200 enfants qu'il a été nécessaire, tant à raison de l'insuffisance du local qu'à raison de l'insuffisance du nombre des professeurs, de partager en trois classes seulement (...).

« La ire classe qui comprend une moyenne de 55 élèves, a dû, à raison des aptitudes et des différences d'âge, être partagée en cinq divisions. Il est impossible à un seul homme de s'occuper utilement de tous les élèves qui suivent cette classe, alors qu'il faut enseigner à tous les éléments du calcul, l'histoire, la géographie et la grammaire et surveiller les progrès de l'écriture. La même observation peut être faite pour la 2e classe qui compte en moyenne 55 élèves et est partagée en 4 divisions.

« A plus forte raison, la commission doit reconnaître que le professeur qui dirige la 3<sup>e</sup> classe composée de 100 élèves en moyenne, dont les uns commencent à peine à lire, tandis que d'autres écrivent déjà, ne peut suffire à une tâche aussi écrasante.

« La commission est donc d'avis qu'il est indispensable d'augmenter le personnel des frères, de manière à créer une classe de plus. La création d'une classe nécessite l'agrandissement du local, car celui qui existe actuellement est à peine suffisant dans l'état des choses actuelles.

(39) Idem, p. 52.

« La commission n'a pas à s'occuper de la question de savoir si cet agrandissement est possible avec le terrain exigü qui fait partie de l'établissement. Cependant, comme la colonie va en s'accroissant tous les jours, elle pense qu'il serait bon de songer à l'avenir et de se demander, dès à présent, si l'école actuelle et ses dépendances ne doivent pas être remplacées par une construction plus vaste, construite sur un terrain plus étendu. » On y viendra en 1891 !

« En ce qui touche l'instruction et la conduite des élèves, la commission sait que les frères, auxquels elle rend pleine justice, font les plus louables efforts, mais par les raisons déduites ci-dessus, elle a pu constater que l'instruction des élèves serait certainement plus satisfaisante, s'ils étaient moins nombreux dans chaque classe. La conduite est généralement bonne (...).

« La commission a continué son examen par l'école communale des filles, tenue par les soeurs de Saint-Joseph-de-Cluny. Cette école est fréquentée par 153 jeunes filles en moyenne et divisée en deux classes. Malgré le zèle des soeurs institutrices, la commission pense que, par les mêmes raisons développées au sujet de l'école des frères, le trop grand nombre d'élèves par rapport au nombre des professeurs, nuit à l'instruction, et qu'il convient également d'augmenter le personnel de manière à créer une classe de plus » (40).

Ainsi, malgré la demande pressante de la supérieure à l'Ordonnateur, en 1856, rien n'avait été fait.

### **L'école de l'Ile-aux-Chiens**

Cet îlot, également dénommé Ile-aux-Marins, dépendait de la commune de Saint-Pierre dont il n'était séparé que par un bras de mer large de un kilomètre. Ce ne fut cependant qu'à partir de 1863 que le commandant accéda à une pétition signée de cinquante-sept pères de famille, sous forme d'une école privée subventionnée. Y enseignèrent, successivement, deux jeunes filles, puis, de la même manière, deux gendarmes en résidence dans l'île. Dans le même temps, l'administration sollicitait l'envoi de deux frères. Ils arrivèrent à Saint-Pierre au printemps de l'année 1874, mais comme « l'école projetée » n'était pas en état de fonctionner, ils attendirent sur place.

Ce n'est que le <sup>1<sup>er</sup></sup> janvier 1876 que le Frère Ulysse (Eugène Baron), né à Erquy, Côtes-du-Nord, le 2 octobre 1856, franchit la passe séparant Saint-Pierre de l'Ile-aux-Chiens, pour y tenir l'école des garçons. Il n'avait pas encore vingt ans. Seul pendant deux années, il aura comme élèves de rudes fils de pêcheurs, mais son pays natal, Erquy, n'est-il pas un petit port de mer ?

(40) Idem, p. 53.

Le F. Ulysse était jeune, plein d'entrain et, très vite, par son savoir-faire et ses manières avenantes, il conquit la sympathie de ses élèves et, par le fait même, une meilleure assiduité de la fréquentation scolaire. Nous en avons la preuve dans cet extrait de procès-verbal de la commission d'examen, en 1876: « Nous devons en bonne justice constater une amélioration sensible depuis que le frère Ulysse dirige (l'école) ». Et le jeune maître n'était en poste que depuis quelques mois !

Quant au local mis à sa disposition, il est ainsi décrit dans les « Annales de la mission » : « C'était une cabane de pêcheur située si près de la mer que les vagues la couvraient d'écume dans les tempêtes. Elle était perchée sur les rochers et ressemblait quelque peu à un nid d'hirondelles collé aux parois d'une cheminée. L'abord en était assez difficile, et plus d'une fois, dans les temps de poudrin et de glace, le bon frère a dû faire bien des chutes avant de pouvoir entrer. Comme il prenait sa pension au presbytère, situé à l'autre extrémité de l'île, il avait à franchir quatre fois par jour les huit cents mètres qui séparaient la maison d'école de celle habitée par Monsieur le Curé » (41).

En 1878, le F. Humbert (François Hollard) lui fut adjoint, la commune de Saint-Pierre ayant construit une vaste maison qui servira de résidence aux frères et d'école. Le Curé y aura également ses appartements jusqu'en 1885. C'est à l'Île-aux-Chiens que le F. Yriez, devenu Assistant du Supérieur Général, viendra prendre le F. Ulysse, en 1886, pour en faire le fondateur de notre Province canadienne.

C'est vers le même temps que le territoire des îles fut doté d'institutions communales. « En 1872, les écoles passèrent à la charge de la municipalité. Celle-ci dut donc pourvoir, dans un premier temps, à l'entretien des bâtiments, puis, à compter de 1875, au paiement des instituteurs, aux indemnités diverses et aux frais de voyage des frères et des soeurs en service dans les écoles. C'étaient de lourdes charges pour le budget communal et c'est pourquoi les correspondances reflètent les différends qui existèrent entre le Supérieur des frères qui réclamait, et le maire, soucieux de réduire au maximum les dépenses, qui refusait d'accéder à toutes les demandes » (42).

Les Annales de la mission en portent trace : « La municipalité fit quelques difficultés de payer aux instituteurs l'indemnité de chauffage et d'entretien du mobilier suivant les conventions passées entre le ministre et M. de la Mennais ; mais le maire, alors M. Mazier (père) ayant vu les circulaires ministérielles portées au cahier des Dépêches, ne fit plus aucune objection » (43).

(41) Annales de la mission, p. 3, arch. des FICP, Rome.

(42) Mme Reux, ouvrage cité, p. 65.

(43) Registre. des Annales de la mission, p. 4.

Par la suite, comme on le constatera, les rapports de la municipalité et des frères furent toujours excellents.

### **Création de classes à Saint-Pierre de 1873 à 1878**

Comme déjà relevé par la « commission spéciale », en 1872, il y avait urgence à ouvrir de nouvelles classes dans les écoles primaires de Saint-Pierre. A l'école communale de garçons, on ajouta deux nouvelles classes aux trois existantes, soit « 5 classes pour 253 élèves, en 1878, et 6 frères en service, dont un surnuméraire ». La réalisation ne put se faire qu'en louant une maison pour le logement des frères. Pour les filles, instruites par les soeurs de Saint-Joseph-de-Cluny, « on ouvrit sur place, une 3<sup>e</sup> puis une 4<sup>e</sup> classe pour les 228 élèves de 1878 ».

### **Construction d'une nouvelle école de garçons (1890-1891)**

En fait, la solution adoptée pour pourvoir l'école des garçons de nouvelles classes, si elle résolvait le problème dans l'immédiat, ne pouvait être que d'attente. Le Conseil municipal en était bien conscient. Le terrain, suffisamment vaste, ayant été retenu, restait à construire. Après examen de deux plans proposés par des architectes, adoption fut faite de celui « utilisant tout le terrain où il n'était prévu qu'un seul mais très grand bâtiment ».

Comme le prix de revient dépassait de beaucoup les ressources de la commune, son Conseil fit appel au Conseil général. Après des difficultés d'ordre surtout politique avec les autorités coloniales refusant d'entériner la subvention et le prêt du Conseil général à la commune, l'autorisation fut accordée, la construction eut lieu et les Frères y entrèrent le 18 avril 1891.

Elle est ainsi décrite dans la Monographie de l'école communale des garçons, conservée dans nos archives (44) : « L'école actuelle est un vaste édifice de bois de 66 mètres de long sur 15 mètres de large. La maison n'a qu'un étage proprement dit ; elle possède une belle cave. Au rez-de-chaussée qui atteint presque la hauteur d'un premier étage, se trouvent huit classes devant lesquelles s'étend, sur toute la longueur du bâtiment, un corridor de cinq mètres de large ; pendant l'hiver, ce corridor sert de salle de récréation aux élèves. Le premier étage sert de logement aux maîtres et contient, en outre, une classe et une salle de théâtre. La maison est chauffée au moyen de deux calorifères à eau chaude. »

### **Un drame de la mer**

Le problème des locaux étant ainsi résolu, M. le Maire demanda un nouveau maître pour une 6<sup>e</sup> classe. Deux frères devant rentrer en

(44) F. Louis-Arsène (Bizeul), Monographie de l'école communale des garçons, 8 mai 1895. Document préparé à la demande du F. Jean-Baptiste de la Salle, directeur principal. Arch. des FICP, Rome, carton 178.

France, l'un pour raison de santé, l'autre pour y accomplir son service militaire, trois frères s'embarquèrent le 4 septembre 1891 à Bordeaux, sur une petite goélette, la Croisade qui ralliait Saint-Pierre. Si l'on en croit les Annales de la mission, le navire était mal conditionné pour recevoir des passagers et le capitaine plutôt mal disposé à l'égard des frères.

Vingt jours après le départ, le navire fut assailli par une violente tempête. L'un des frères, le F. Clémentien (Jean-Marie Talabardon) né à Saint-Thégonnec, Finistère, le 27 janvier 1872, monta sur le pont pour y respirer plus à l'aise. Il contemplait la mer en furie tout en chantant l'Ave Maris Stella, quand une grosse vague s'abattit sur le pont et le projeta à la mer. On devine la consternation de ses deux confrères, puis celle des frères de Saint-Pierre et de la population à l'arrivée du bateau dans l'île, le 11 octobre 1891 (45).

### **Vers l'application de nouvelles lois scolaires**

Quelques années auparavant, en France, sous l'action principalement de Jules Ferry, un certain nombre de lois avaient été votées, par le Parlement, modifiant profondément l'organisation et le contenu de l'enseignement primaire. Après la gratuité, adoptée en 1881, en 1882, en plus de l'obligation scolaire, étendue de 6 à 13 ans, l'Assemblée décida que l'enseignement serait « neutre » au plan religieux. En 1886, la loi « Paul Bert-Goblet » étendait la laïcisation à l'ensemble du personnel des écoles publiques, un délai de cinq ans, au maximum, était prévu pour l'application intégrale de la loi.

### **Dispositions relatives à l'enseignement primaire et professionnel**

Colonie française, Saint-Pierre-et-Miquelon ne pouvait ignorer les nouvelles lois de la Métropole concernant l'enseignement, même avec un décalage dans le temps. Un premier indice en sera la création, en avril 1891, d'un « Comité consultatif de l'instruction publique » dont les premières décisions, d'ordre pratique, ne tarderont pas. En mai, la fréquentation scolaire est rendue obligatoire ; en juin, le Comité décide d'établir le certificat d'études primaires. La mise en oeuvre suit puisque dès le 22 juillet de la même année, une session, la première, a lieu. On notera que ce sera à la satisfaction de la Commission d'examens qui, dans son rapport, constatait que les résultats avaient « dépassé ses espérances ».

Ces résultats : 7 garçons admis sur 10 et 6 filles sur 11, auraient été encore plus satisfaisants pour les candidats si la « dictée », avec ses cinq

(45) Annales de la mission, p. 6. Les confrères de la victime étaient d'origine normande (Orne) : F. Edouard (Gaumer), né à Saint-Mars-d'Egrenne en 1872, entré à Plotmel en 1885, décédé à Josselin le 8 décembre 1952, après avoir exercé à Jersey (1897-1899), dans la région parisienne, en Normandie et en Ille-et-Vilaine. F. François-Louis (Maillet), né à Colonard, en 1872, entré à Ploermel en 1886 où il décéda le 17 janvier 1893.

fautes éliminatoires, avait été plus courte et moins abstraite. (De nos jours, elle provoquerait une hécatombe si elle était donnée comme épreuve à des candidats au brevet des collèges).

En septembre, le Comité, après avoir discuté de la répartition des dépenses de l'enseignement entre les communes et le Service local de l'Administration coloniale, envisage d'établir un enseignement professionnel qui doublerait l'enseignement primaire et varierait selon les localités. Ces problèmes feront l'objet d'arrêtés du gouverneur en octobre.

Dans les textes parus, le premier concerne l'organisation de l'enseignement primaire. Il mérite qu'on s'y arrête. Si l'on s'y réfère à la législation métropolitaine de la loi de 1882 sur la neutralité, on s'en écarte en ce qui concerne l'instruction religieuse. Celle-ci continue à figurer au programme des écoles publiques de la colonie avec une « précision qui s'applique aux garçons seulement : le vœu des parents sera toujours suivi en ce qui regarde la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse » (46).

C'était reconnaître, conformément au droit naturel, la responsabilité première des parents dans l'éducation religieuse de leurs enfants.

### **Un collège à Saint-Pierre ?**

Le collège souhaité par la « Commission spéciale », en 1872, ne tarda pas à devenir une réalité. Ce fut l'oeuvre de l'abbé Letournoux, curé de Saint-Pierre. En accord avec l'Administration du territoire, il s'adressa à la Congrégation des Pères du Saint-Esprit, qui agréa la demande. Ouvert dès mars 1873, le collège offrait à ses élèves, en plus de l'instruction primaire, un cours supérieur de français préparant « aux carrières commerciales, maritimes, industrielles et administratives », enfin un début d'enseignement secondaire classique.

Les responsables se rendirent compte rapidement que le nombre des élèves demeurerait faible. Aussi, malgré les rétributions scolaires et diverses subventions, le déficit annuel était lourd. Cette situation, sérieuse en soi, se trouvait aggravée du fait de dissentiments entre les Pères qui, soutenus par le Conseil général, aspiraient à la direction de la colonie au plan ecclésiastique, et le clergé local qui avait l'appui de l'administration coloniale. La nomination de l'abbé Tibéri comme Préfet apostolique amena le Supérieur général des Pères à les rappeler en France, à titre définitif. Le 1<sup>er</sup> juillet 1892, le collège Saint-Pierre fermait ses portes.

Une solution rapide s'imposait en vue de remplacer le dit collège par un établissement similaire. Le Conseil général se saisit du problème, nomma une Commission qui, sans retard, lui présenta deux proposi-

(46) Mme Reux-Bonin, ouvrage cité, p. 88.

tions : la première, celle de l'Administration, en la personne de M. Bergès, directeur de l'Intérieur, offrait de créer un collège colonial laïque, la seconde venait des Frères de Ploërmel qui avaient obtenu des autorités municipales de disposer de locaux de leur nouvelle école en vue du collège.

Appelé à se prononcer, le Conseil général, « à la stupéfaction générale », écrit Mme Reux, décida la création d'un collège laïque à Saint-Pierre. En fait, l'assemblée composée de douze membres s'était également partagée : six voix allant à chacun des projets, mais au second vote qui fut public, le Président, par sa voix prépondérante, faisait adopter le projet du collège laïque.

### **Incident du frère Louis-Etienne**

Il est probable que les Frères en conçurent de l'amertume. Les Annales n'en parlent pas et traitent en quelques lignes d'un incident dont le F. Louis-Etienne (Jean-Louis Guennégan), né à Saint-Vougay, Finistère, le 24 mars 1856, fut le protagoniste. Responsable du cours supérieur, il avait donné à ses élèves un sujet de rédaction ainsi titré : « Du bonheur ou du malheur de l'instruction laïque ».

Le fait fut rapporté à M. Bergès, directeur de l'Intérieur, nous apprennent les Annales. Il fit faire une enquête à l'école même par une commission de trois membres. Celle-ci, après avoir entendu des élèves, le F. Louis-Etienne et le Directeur, le F. Pierre Chrysologue (Pierre-Marie Stéphan), concluait que le devoir avait bien été donné aux élèves du cours supérieur et « que le frère Supérieur avait fait preuve de négligence en ne se rendant pas compte de ce qui se passait dans ses classes, en permettant ainsi à un de ses frères de donner aux principaux élèves un sujet de composition aussi dangereux que celui qu'ils ont eu à traiter » (46).

Les sanctions furent « la peine de censure infligée au F. Louis-Etienne qui fut rappelé en France, l'année suivante, et un blâme pour le Supérieur reconnu coupable de négligence » (47).

Comme on le voit, la vie publique fut plutôt agitée aux îles, surtout à Saint-Pierre, en cette fin du XIXe siècle. Les Frères, dans les fonctions qui étaient les leurs, ne pouvaient manquer d'y être impliqués. Le F. Louis-Etienne, rentré en France, en 1893, avait dû se justifier de l'erreur commise auprès de ses élèves. Mais, très attaché à Saint-Pierre, il avait obtenu d'y revenir, en 1894, avec le titre de Directeur principal, en place du F. Pierre Chrysologue.

(46) Mme Reux, ouvrage cité, p. 96 et suiv.

(47) Idem, p. 98.

Ce retour fut regardé par M. Bergès comme un défi, d'autant plus que le F. Louis-Etienne ne fit rien pour se concilier les bonnes grâces du Directeur de l'Intérieur. En une circonstance même, est-il écrit aux Annales, « son tempérament entier l'amena à aller au-delà des bornes prescrites par la prudence et les convenances administratives » (48).

Le Gouverneur estima qu'on ne pouvait le maintenir à son poste. Le Supérieur général, avisé, désigna pour le remplacer le F. Jean-Baptiste de la Salle (Joseph Ramel) qui arriva sur place, le 12 avril 1895. Le F. Louis-Etienne se rendit au Canada où il devait remplacer son successeur à Saint-Pierre. Il était accompagné du jeune Théophile Enguehard qui devenait novice à La Prairie.

Né à Trébry, Côtes-du-Nord, le 17 mai 1852, entré au noviciat de Ploérmel le 26 juillet 1870, le F. Jean-Baptiste de la Salle était un religieux expérimenté et homme de savoir. A 22 ans, il est directeur de l'école communale de Cayenne en Guyane ; de 1881 à 1887, il enseigne soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe. Sur demande de R. F. Cyprien, il visite les Antilles anglaises en vue d'une implantation de la Congrégation. Son rapport, favorable, ne peut avoir de suite, faute de personnel de langue anglaise. En 1888, il est désigné pour le Canada. Il y ouvre l'école bilingue de Buckingham, dans la Province de Québec. C'est là qu'une nouvelle obédience l'atteint, début 1895, le nommant Directeur principal de notre mission de Saint-Pierre-et-Miquelon.

### **Le F. Jean-Baptiste de la Salle, Directeur principal**

Dès son arrivée, il prend à coeur de renouer les liens avec les différentes autorités. Son urbanité ainsi que sa parfaite connaissance des deux langues, française et anglaise, ne tardent pas à lui valoir, à tout le moins, la bienveillance de ses interlocuteurs.

A lire les Annales de la mission, c'est au sein de la communauté qu'il éprouva le plus de difficultés. Les frères avaient été fort mécontents du départ du F. Louis-Etienne d'où une certaine méfiance à l'endroit de son remplaçant. Bien vite, ils reconnurent que les mesures prises par le nouveau directeur assuraient le bon ordre à l'intérieur de l'école, à la satisfaction de tous.

Les vacances ajoutèrent leur bon effet de détente. Après une quinzaine de jours passés à Miquelon, ce fut la retraite annuelle. En plus des instructions du prédicateur, « simples et touchantes », est-il écrit, Mgr Tibéri, Préfet apostolique, leur fit, chaque jour, une conférence.

Unis et confiants, les frères étaient ainsi préparés à faire face aux difficultés qu'ils auraient à affronter. Les dissensions, en effet, s'aggravaient entre le Directeur de l'Intérieur, M. Bergès, et M. Mazier, maire

(48) Registre des Annales, p. 12.

de Saint-Pierre, ainsi qu'avec le Conseil général dont la nouvelle majorité avait refusé d'inscrire, à son budget, un crédit destiné au collège.

Par ailleurs, M. Bergès avait proposé, au même Conseil, une modification des conventions existantes entre la colonie et l'Institut des Frères. Ce projet demandait, en outre, que tous les frères fussent pourvus du certificat d'aptitude pédagogique. L'approbation du Conseil obtenue, il l'aurait présenté au Ministère et communiqué aux Supérieurs de la Congrégation. Dans le cas où ceux-ci n'eussent pas voulu l'accepter, on aurait pris des instituteurs laïques (49).

Le Conseil général de la colonie ne fut pas dupe. M. Bergès ayant prétendu que le projet était rendu au Ministère et qu'il en avait envoyé copie au Supérieur général — ce qui n'était pas exact — la majorité du Conseil fut d'avis qu'il serait temps d'examiner le projet lorsque l'on connaîtrait l'accueil qui lui aurait été fait en France. Une autre déconvenue lui étant arrivée dans sa tentative d'aboutir à une majorité favorable au Conseil municipal, M. Bergès décida de rentrer en Métropole.

Aux grandes vacances de 1895, la communauté des Frères va recevoir un précieux renfort en la personne de trois confrères : les frères Louis-Arsène (Jean-Marie Bizeul), Florentin-Joseph (Julien Le Roch) et Thomas de Villeneuve (Auguste Cadiet) (50). Le F. Louis-Arsène, né à Héric, Loire-Atlantique, le 5 août 1875, avait enseigné quelques années en diverses écoles de ce département, tout en préparant l'examen du Brevet supérieur qu'il obtint en juillet 1895.

A Saint-Pierre, on lui confie d'abord la 2<sup>e</sup> classe. Il y ajoute l'enseignement du dessin d'ornement aux élèves du cours supérieur. L'année suivante, il sera chargé de ce cours. « La botanique le passionne déjà, mais il ne s'y livre à plein qu'après l'année passée en France à l'occasion du service militaire (mai 1897-avril 1898) » (51). Il peut alors reprendre, durant les jours de congés et les vacances, ses recherches, « avec l'ardeur et la méthode rigoureuse qui sont dans sa nature.

« Avant lui, cinq autres botanistes avaient ébauché l'étude floristique du petit archipel. Le F. Louis-Arsène imprime un nouvel élan à la

(49) Annales, p. 16.

(50) F. Florentin-Joseph (1869-1917). Originaire de Langoélan, Morbihan, il entre au noviciat en 1890. Passé au Canada en 1903, il est „pendant six ans, professeur et surveillant très apprécié à l'Institut agricole d'Oka, dirigé par les Pères Trappistes. En 1911, sur sa demande, on l'affecte aux travaux manuels dont il s'acquitte à La Prairie jusqu'à sa mort accidentelle, occasionnée par une chute lors de la construction de la chapelle du Noviciat.

\* F. Thomas de Villeneuve (1875-1953). Natif de Saint-Gildas-des-Bois, Loire-Atlantique, il est novice en 1891. De 1895 à 1903, Saint-Pierre, l'Île-aux-Chiens et Miquelon le reçoivent successivement. Après un bref séjour au Canada (1903-1904), on le trouve à New York, dans un collège tenu par les Pères de l'Assomption. Désigné pour Tahiti en 1908, il s'y dévoue pendant 40 ans, jusqu'à son entrée en maison de repos, à Ploermel d'abord, puis à Josselin.

recherche qui fait alors un grand bond en avant. Durant les étés de 1899 à 1903, il effectue 130 herborisations à travers les étendues rocailleuses, les tourbières et les lagunes des trois principales îles du groupe : 82 à Saint-Pierre, 27 à Grande-Miquelon, 21 à Petite-Miquelon ou Langlade, plus verdoyante que les deux autres.

« Quand il lui faut quitter Saint-Pierre, son herbier contient 454 espèces de plantes vasculaires dont 129 avaient échappé à ses prédécesseurs ; du nombre, un hybride naturel du sorbier et du pommier, jusqu'alors inconnu des spécialistes, qu'il eut la bonne fortune de découvrir et qu'on lui a dédié : le *Sorbus Arsenii*, arbrisseau qu'il trouva d'abord à Saint-Pierre, puis en abondance à Miquelon, le 25 juillet 1902 » (51).

Comme il est rapporté dans ce même numéro de la Chronique, M. Roger Etcheberry, président de l'Association pour l'Etude et la Promotion de la Nature dans le Territoire (AEPNT) connaissait l'existence de l'herbier conservé à la maison-mère de Ploërmel, de même que sa valeur scientifique depuis une visite en avril 1984. Il sollicita le « rapatriement de l'herbier » à Saint-Pierre où il se trouve effectivement, depuis le début de 1987. M. Etcheberry a tenu à en remercier le F. François Le Pape, professeur au cours Saint-Stanislas de Ploërmel, qui avait été son correspondant, en lui adressant les lignes suivantes :

« Cher Frère,

L'herbier des plantes de Saint-Pierre-et-Miquelon que vous nous avez envoyé est parvenu à bon port et en bon état.

Nous tenons à vous remercier pour la compréhension, la diligence et la serviabilité dont vous avez fait preuve.

Ce que nous appelons désormais ici : « l'Herbier des Frères de Ploërmel » contribuera à une connaissance approfondie de notre flore et pérennisera le souvenir du séjour de vos religieux dans l'archipel. »

### **Suppression du collège colonial**

Retrouvons Saint-Pierre dans les dernières années du XIXe siècle. Le collège colonial de 1892 y aura une histoire brève. Indépendamment de conflits aigus entre les deux premiers proviseurs et les professeurs, il souffrait de la même déficience qu'au temps des Pères, le nombre réduit d'élèves.

M. Maurice Caperon, exerçant les fonctions de gouverneur p.i. en l'absence du titulaire, soucieux des deniers de l'Etat, constatant que la situation était sans remède, adressa, au ministère des colonies, un rapport dont voici quelques extraits :

(51) F. Paul Cueff, Chronique des FICP, n° 331, juillet 1987, p. 277 et 279.

Lors du vote du budget pour l'exercice 1899, le conseil d'administration a examiné la situation du collège et a renouvelé le voeu, prudemment émis, de sa suppression (...).

« Si le collège peut se targuer d'avoir les 67 élèves que j'ai signalés, lors de la rentrée, cela vient de ce que les parents, sans être touchés en quoi que ce soit de la qualité pédagogique des matières enseignées envoient leurs enfants soit parce qu'ils connaissent les professeurs avec qui ils sont en relation d'amitié, soit parce que le collège est plus près de leurs demeures que l'école des frères. Leur attribuer un mobile provenant de l'excellence de l'enseignement laïque sur l'enseignement congréganiste, ce serait étrangement se méprendre et donner au débat actuel une tournure qui n'est pas dans la réalité des choses (...).

« Je crois qu'il serait très difficile de remonter une institution qui, malgré les efforts du début, n'a donné que de très pauvres résultats. Dans mes précédents rapports, j'ai assigné la cause de l'avortement de tout ce qui ressemble à un collège : à Saint-Pierre, on quitte l'école de trop bonne heure. Dès qu'un enfant atteint ses quatorze ans, ses parents jugent qu'il en sait assez ; s'ils sont pêcheurs, ils l'inscrivent sur un rôle comme mousse ; s'ils ont plus d'ambition, ils le placent commis dans une maison de commerce. Quant aux familles aisées, elles envoient leurs fils soit en France, dans un établissement d'enseignement secondaire, soit à Halifax ou au Canada, dans un collège de Jésuites où ils apprennent l'anglais et la comptabilité. Dès lors qu'il en est ainsi, un collège soit laïque, soit congréganiste, ne fera que végéter. L'exemple des Pères du Saint-Esprit et après eux celui du collège colonial dirigé par des instituteurs de l'Université démontrant à l'évidence la justesse de mon observation (...).

« J'ai entendu dire comme argument en faveur du collège : il ne vaut rien, c'est vrai, mais il a stimulé l'ardeur des Frères de Ploërmel qui ont amélioré leur programme et perfectionné leur manière d'enseigner.

« Je reconnais qu'en effet piqués au vif par la concurrence, les Frères se sont réveillés de la torpeur où les tenait une situation acquise. A la fondation du collège, on a changé le supérieur qui s'endormait dans la routine, et on l'a remplacé par un homme expérimenté et entreprenant, le Frère Jean-Baptiste de la Salle. Il a réorganisé les classes, créé un cours supérieur, introduit l'enseignement de l'anglais, du solfège et de la gymnastique. Actuellement les écoles des Frères comptent 340 élèves, et il ne se passe pas de mois où le collège n'ait à déplorer quelques transfuges.

« Oui, c'est exact, la création du collège a eu pour résultat de transformer la manière d'enseigner donnée par les Frères, laquelle était surannée, mais est-ce là un succès pour le collège ? Ce sont des victoires à la Pyrrhus, de ces victoires dont on meurt. Actuellement le collège est

incapable de lutter contre les Frères ; il s'étiole, il s'éteint, et si j'insiste pour sa disparition, ce n'est pas pour désoler les braves professeurs qui en vivent, c'est pour éviter au budget une dépense de 17 000 F qui serait mieux appliquée ailleurs » (...) (51).

Le collège fut supprimé par un décret du 21 septembre 1899, décret qui, en même temps, portait création d'une école primaire laïque.

Dans le rapport que l'on vient de lire, M. Caperon indique que la fondation du collège colonial, en 1892, amena le changement du Supérieur des Frères et directeur de l'école communale des garçons « qui s'endormait dans la routine ». En réalité, le F. Pierre Chrysologue Stéphan demeura directeur jusqu'en 1894 et son activité fut tout autre que routinière.

### **Débuts de l'enseignement professionnel**

Par arrêté du 15 octobre 1891, le gouverneur Feillet instituait un enseignement commercial, industriel et maritime pour toutes les écoles de la colonie, divisé en enseignement élémentaire et supérieur. Ce dernier devait fonctionner à l'école des garçons de Saint-Pierre. Comme le note le F. Louis-Arsène dans sa monographie de l'école, « ce cours dura trop peu de temps pour que l'on puisse considérer cet essai comme une expérience sérieuse ».

Dès mars 1892, en effet, le gouverneur faisait connaître sa déception : « Depuis le mois de janvier, trois ou quatre sujets au plus se sont présentés pour suivre ces cours, alors que, pendant les mois de novembre et décembre, l'établissement était fréquenté par une quinzaine d'adultes. On se demande quelle est la cause du peu d'empressement à suivre des cours qui seraient cependant appelés à rendre de grands services à la population de Saint-Pierre » (52). Ils furent supprimés aux vacances de 1893.

Il n'en fut pas de même des cours d'enseignement professionnel hors les heures de classe. A la date du 4 septembre 1894, le F. Pierre Chrysologue en informait le directeur de l'Intérieur comme suit

« Cours de marine : 9 élèves de 11 heures à midi le lundi, et de 10 heures à midi le jeudi.

« Cours d'ajustage : 10 élèves de 8 heures à 9 heures le jeudi.

Cours de menuiserie : 19 élèves de 9 heures à 10 heures le jeudi » (53)

(51) . Mme Reux, ouvrage cité, p. 119-120.

(52) Mme Reux, Conférence aux Frères de Montréal sur « les Frères de Plarmel à Saint-Pierre-et-Miquelon, 1842-1903 », p. 19.

(53) Mme Reux, Conférence citée, 1987, p. 19.

A l'oeuvre d'éducation et de scolarisation qui était le propre de leur vocation d'enseignants, les Frères ajoutaient à l'intention de leurs élèves et aussi des adultes, des cours spécialisés en vue de leur faciliter l'apprentissage d'un métier, tout comme leurs premiers pas dans la marine par des leçons d'hydrographie, voire l'entrée dans une fonction commerciale par l'initiation à l'anglais, en un pays si proche de régions anglophones.

### **Fréquentation scolaire et examen du C.E.P.**

Comme déjà indiqué, la fréquentation scolaire ne devint obligatoire à Saint-Pierre-et-Miquelon qu'en 1891. En même temps, on décidait d'y établir l'examen du Certificat d'Etudes Primaires.

Grâce à la monographie de l'école des garçons de Saint-Pierre, nous connaissons, classe par classe, le nombre de leurs élèves sur une période de quatorze années scolaires, de 1884-1885 à 1897-1898. Cette dernière année présente le total le plus élevé (296 élèves), le plus faible fut enregistré en 1893-1894 (278 élèves). Une première constatation : la stabilité des effectifs — une seconde : la décroissance du nombre des élèves de la classe des débutants à celle des finissants, particulièrement entre celle-ci et la précédente.

L'explication nous en est donnée par le F. Louis-Arsène. Après avoir indiqué que de 1891 à 1898, le total des admis au Certificat d'Etudes a été de 46, il ajoute : « Ces chiffres semblent peu élevés eu égard au nombre d'élèves qui fréquentent l'école, mais il y a lieu de remarquer, ainsi que l'affirmait, en 1895, M. Bergès, directeur de l'Intérieur, que les examens sont plus difficiles ici qu'en France, tout spécialement l'épreuve d'orthographe qui est plutôt une épreuve du brevet élémentaire que du certificat d'études » (54).

Il poursuit ainsi : « Il faut aussi noter que, vu la rigueur de l'hiver, la fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer pendant cette saison, surtout parmi les jeunes enfants de la classe pauvre. Néanmoins les parents de cette même classe retirent leurs enfants de bonne heure de l'école pour les employer à la pêche. De sorte qu'il n'y a guère que le tiers des enfants qui poussent assez loin leurs études pour se présenter aux examens. » (55).

Il profite de la circonstance pour signaler « un abus qui nuit beaucoup à la fréquentation scolaire, spécialement à l'Ile-aux-Chiens et à Miquelon. Dans ces deux îles, les enfants sont inscrits maritimes dès l'âge de dix ans. Il va sans dire qu'ils ne font pas la pêche, mais on les

(54) F. Louis-Arsène, Monographie citée, p. 4 et 5.

(55) Idem, p. 5.

embarque quand même afin de toucher la prime, de sorte que la plupart manquent l'école depuis le 1<sup>er</sup> mai jusqu'à la fin d'octobre.

« Il serait bon, dit-il, d'établir comme règle qu'aucun enfant ne pourra être inscrit maritime avant l'âge de treize ans, à moins qu'il ne soit pourvu du certificat d'études primaires, en application de la loi du 28 mars 1882.

« Je m'en voudrais pourtant de diminuer les ressources déjà si limitées des populations laborieuses de ces deux îles ; mais ne serait-il pas possible de leur venir en aide d'une autre façon, car il est vraiment déplorable que la prime accordée par le gouvernement aux enfants de cet âge n'ait d'autre résultat que de nuire à leur instruction. » (56).

Création d'un cours supérieur à l'école des garçons de Saint-Pierre

Dans sa session ordinaire de 1894, le Conseil général avait demandé la création d'un cours supérieur, à Saint-Pierre. Institué par un arrêté du gouverneur Beauchamp, en date du 16 janvier 1895, il fut ouvert le jour même. C'est encore au F. Louis-Arsène que nous allons demander de nous le faire connaître : « Le programme est à peu près le même que celui des cours complémentaires de la Métropole, sauf que les sciences y tiennent moins de place, tandis que la langue anglaise et l'enseignement commercial y occupent, à bon droit, une place prépondérante.

« L'article 3 de l'arrêté instituant le cours supérieur est ainsi conçu :

— aucun élève ne pourra suivre le cours supérieur s'il n'est âgé de douze ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre de l'année dans laquelle il se présente et s'il n'est pourvu du certificat d'études primaires ;

— l'instituteur chargé du cours supérieur à l'école communale de Saint-Pierre devra être pourvu du brevet supérieur.

Critique, le F. Louis-Arsène précise : « Il semble que la condition d'âge pourrait être supprimée et qu'il suffirait d'exiger le certificat d'études .

« D'un autre côté, le programme d'histoire se borne à la France ; il serait bon d'y ajouter des notions d'histoire générale, en insistant, pour l'histoire moderne, sur les histoires de France et d'Angleterre et sur la colonisation de l'Amérique du Nord.

« Le programme de géographie est trop peu explicite. On est obligé de le compléter par le programme de l'enseignement commercial institué par l'arrêté de 1891 » (57).

(56) Idem, p. II.

(57) Idem, p. 5 et 6.

A la suite, il a relevé le nombre des élèves qui ont fréquenté le cours supérieur de 1895 à 1898, donc pendant quatre ans : au total, 40, et les fonctions occupées par les 17 premiers finissants ; commis de magasin : 11 ; clerc de notaire : 1 ; écrivain de l'administration : 1 ; ouvrier voilier : 1 ; élèves dans un collège anglais : 3.

### **Ecole des Frères à Saint-Pierre : dernières statistiques**

Les relevés statistiques de l'école de Saint-Pierre, dus au F. Louis-Arsène (effectifs et résultats à l'examen du C.E.P.), s'arrêtent aux vacances de 1898. Les indications qui vont suivre viennent des Annales de la mission, alors rédigées par le F. Jean-Baptiste de la Salle, supérieur des Frères et directeur de l'école.

« A la rentrée de l'année scolaire 1898-1899, dès le premier jour, il se présenta trois cents élèves et, à la fin de l'année, 11 élèves sur 12 furent reçus au C.E.P. Au <sup>1er</sup> octobre suivant, pour l'année scolaire 1899-1900, 340 élèves vinrent se presser sur les bancs de l'école. Ils étaient 380, à la fin de l'année » (58). Cet accroissement important n'a pu venir que par l'arrivée de nouvelles familles dans l'île. 14 élèves réussirent au C.E.P.

Le F. Directeur était en congé au début de l'année scolaire 1900-1901. Les Annales ne portent pas le nombre des élèves à la rentrée. « A l'examen du C.E.P., écrit-il, les frères de Saint-Pierre avaient présenté 20 élèves, 17 furent admis à l'oral, mais il n'y eut que 13 reçus définitivement. » Il conclut : « Tous les candidats obtinrent une mention pour la gymnastique et quatre en eurent une autre pour la langue anglaise » (59).

« A la rentrée de l'année scolaire 1901-1902, le chiffre des inscrits atteignit 392. Aux examens de fin d'année, 14 élèves obtinrent le C.E.P., malgré des efforts en sens contraire », est-il écrit...

La rentrée de 1902-1903, indique le chroniqueur, se fit dans d'excellentes conditions. Les élèves se présentèrent nombreux et les frères étaient au complet pour les recevoir. Signe des temps cependant :

M. Caperon, gouverneur pi., qui avait fait, en 1899, l'éloge de l'enseignement donné par les Frères à l'école communale des garçons, semblait l'avoir oublié.

« A l'école laïque, l'année scolaire débuta par la distribution des prix de l'année précédente, occasion saisie par M. Caperon pour placer un discours destiné à déprécier les écoles congréganistes où, d'après lui,

(58) Annales, p. 42.

(59) Idem, p. 51.



1. Position de Saint-Pierre-et-Miquelon dans l'Est-Canadien.
2. Le 12 avril 1793, à la suite de leur curé insermenté, plusieurs familles d'origine acadienne quittèrent Miquelon pour se fixer aux îles de la Madeleine.



*Saint-Pierre. Les goélettes dans le port, à l'armement (avant la campagne de pêche : embarquement de l'équipage et du matériel).*



*Séchage des morues étalées sur une « grave », grève en légère pente. Les « graviers » au travail.*

on passe la majeure partie du temps à faire « ânonner les absurdités du catéchisme ».

« Cette diatribe n'eut d'autre effet, d'ailleurs, lit-on dans les Annales, que de rendre son auteur encore plus odieux à la population saint-pierraise ; mais elle montrait chez le vieux fonctionnaire un désir de plaire au ministère dans l'espoir que cette platitude serait le meilleur titre à ses faveurs. » (60).

A la fin de l'année, « les frères n'avaient pas voulu présenter d'élèves à l'examen du certificat d'études, parce que l'administration s'était obstinée à mettre l'instituteur dans la commission d'examens. Cependant, six élèves de l'Ile-aux-Chiens et dix de Saint-Pierre voulurent passer l'examen : tous furent admis » (61).

Ainsi, durant ces années qui couvrent la fin du XIXe et le début du XXe siècle, les frères continuent, à Saint-Pierre-et-Miquelon, leur oeuvre d'enseignement, soucieux avant tout de donner à leurs élèves une formation humaine adaptée à leur âge et en prévision de leur avenir. Ils ont à coeur d'y joindre et de développer l'initiation religieuse commencée dans les familles. Par l'Apostolat de la prière et leur participation à l'CEuvre de la Sainte-Enfance, ils les associent à la diffusion de l'enei-gnement du Christ.

Ils réalisaient ainsi, à la suite de leurs devanciers, les FF. Porphyre, Jérôme, Yriez, Ulysse..., un point essentiel du but défini par leur fondateur, l'Abbé Jean-Marie de la Mennais : « Mes écoles sont instituées pour faire connaître Jésus-Christ » (62).

## **Les Frères dans la cité et en communauté**

Très proches des familles, ils se gardent de s'immiscer dans les différends d'ordre politique, voire ecclésiastique, qui agitent et divisent, à l'époque, les esprits des Saint-Pierrais. Leur but premier est de répondre à l'attente des parents. A cette satisfaction du devoir bien accompli, vient s'ajouter parfois la joie de voir l'un ou l'autre de leurs élèves demander à entrer dans la congrégation. Ce sera le cas, en 1898, comme nous le font savoir les Annales. Le F. Théophile, un vétéran de la mission, prenant un temps de repos au Canada, était accompagné de deux jeunes garçons de Saint-Pierre désireux d'entrer au noviciat. Ernest Dodeman et Constant Mahé. Si ce dernier eut vite le mal du pays, il n'en fut pas de même d'Ernest Dodeman.

Fils d'un père normand et d'une mère irlandaise, de caractère énergique, il ne se laissa pas décourager et, après ses années de formation à La

(60) Annales, p. 61.

(61) Idem, p. 64.

(62) Laveille, ouvrage cité, t. II, p. 408.

Prairie, sous le nom de F. Alphonse Rodriguez, il débuta dans l'enseignement à Louiseville où il restera dix ans. Ce fut ensuite Montréal, puis la direction d'écoles importantes à Grand'Mère et Shawinigan. Fondé en 1927, le District Saint-François-Xavier trouvera en lui, pendant douze ans, un organisateur efficace sous l'autorité du F. Hipparque (Charles Kergal) auquel il inspira toute confiance. C'est en qualité de directeur général de la maison principale du District, à la Pointe-du-Lac, qu'il terminera sa carrière féconde de religieux exemplaire.

Revenons maintenant à l'île Saint-Pierre. Le F. Jean-Baptiste de la Salle doit faire face à de multiples occupations. Après avoir présidé à la répartition des élèves dans les classes de son établissement, il enseigne lui-même tantôt le français, tantôt le dessin dans la première classe, suivant les besoins. Il fait également l'inspection des autres classes, donne des compositions. D'inspecteur, il devient parfois « l'inspecté ». En effet, un jour qu'il se trouvait dans l'une de ses classes, il est avisé de la présence de M. Caperon, gouverneur p.i., dans les locaux scolaires. Le F. Directeur le rejoint et l'accompagne dans les dernières classes. « Il parut très content de la marche imprimée à l'enseignement, se montra prodigue d'éloges envers les frères, surtout à l'égard de leur directeur ; il fit même part à d'autres personnes de la satisfaction qu'il avait éprouvée » (63). —

Par ailleurs, en fin d'année scolaire, le F. Directeur prenait une part active à la préparation de la séance théâtrale, de tradition lors de la distribution des prix, très attendue des élèves, mais aussi des parents qui y assistaient en très grand nombre. Dire que ce n'était là que la partie perceptible de l'activité du F. Directeur paraîtra exagéré. Il n'en est rien. Supérieur de religieux, il se devait à ses confrères, ceux de Saint-Pierre, mais aussi ceux de Miquelon et de l'Île-aux-Chiens.

En ce dernier lieu, il va devoir agir. Comme la conduite du F. Victorin y laissait gravement à désirer, il sollicita une visite canonique de l'établissement. Les supérieurs la confièrent au Frère Ulysse, avantageusement connu de tous. Il vit rapidement que le déplacement du Frère s'imposait et, peu après, tous deux gagnèrent le Canada. « Grâce à son ascendant, est-il dit aux Annales, le F. Daniel-Marie (Henri Rocher) consentit à se rendre à l'Île-aux-Chiens. » Il y arriva le 19 mars 1902 (64).

(63) Annales, p. 32. 33.

(64) F. Daniel-Marie (1865-1932) naît à Dourdain (Ille-et-Vilaine), entre au noviciat de Ploërmel en 1881, exerce quelque temps en France avant de se porter volontaire pour le Canada en 1888. Muté à Saint-Pierre-et-Miquelon en 1892, le Canada le retrouve de 1903 à 1907, date de son départ pour Jersey (orphelinat des PP. Oblats). A partir de 1911, à Southampton d'abord, puis à Jersey de nouveau, il rend de multiples services à notre maison de formation qui remplaçait alors celle de Plemel, victime de la sécularisation.

Il ne fallait pas moins que l'autorité de ce maître chevronné — il avait trente-sept ans — « chevalier servant » de l'ordre et de la propreté et religieux sans reproche, pour faire oublier aux élèves et à la population les incartades de son prédécesseur. A l'Ile-aux-Chiens comme à Saint-Pierre, l'action éducatrice du F. Daniel n'a pas été vaine, ce que confirme, entre autres, le témoignage qui suit :

Le R.P. Marsoliau, Eudiste, élève du F. Daniel à Saint-Pierre, et devenu son ami, écrivait à l'annonce du décès de son ancien maître : « C'est grâce à lui que je suis prêtre aujourd'hui (...). Il m'a fait la classe deux ans. Après un devoir sur la vocation, il s'est occupé de moi dans toute la force du mot. Quel dévouement il m'a témoigné, que de soins il m'a donnés ! Et maintenant que je suis prêtre, je puis vous dire que vous aviez en lui un véritable et saint religieux. » (65).

La retraite de l'année vint à point pour redonner le calme d'esprit nécessaire à la réflexion sur la vie religieuse elle-même. « Elle fut prêchée par le R.P. Le Courtois, Eudiste, supérieur du Séminaire d'Hali-fax. Cet excellent prêtre gagna tous les coeurs par sa simplicité, sa bonté, sa bonhomie. Les instructions claires, substantielles et pratiques trouvèrent le chemin des coeurs... » (66).

### **Année scolaire 1902-1903**

Les Frères de Saint-Pierre-et-Miquelon pouvaient ainsi affronter avec plus de coeur et de sérénité cette nouvelle année scolaire qui allait être la dernière de leur enseignement en ces îles. Ils ne le savaient pas, mais ils ne pouvaient ignorer les graves mesures dont étaient menacées, en Métropole, les congrégations religieuses, spécialement les « enseignantes ».

A l'occasion d'un congé en France, ils avaient pu se rendre compte que la laïcisation du personnel enseignant, dans les écoles publiques, venue à terme, en 1891, n'avait pas abouti au résultat qu'en espéraient les partisans de la seule école laïque. A cette école que l'administration voulait leur imposer, le clergé et le peuple chrétien, toutes classes confondues, avaient répondu en édifiant, par leurs seuls moyens, des écoles chrétiennes dites d'enseignement libre ou privé, afin d'assurer aux nouvelles générations les éléments de base d'une éducation qui réponde aux besoins essentiels de leur qualité de chrétiens.

Notre revue, la Chronique, de cette époque, est pleine de récits de bénédictions de locaux scolaires. Pour ne prendre qu'un exemple qui en résume un grand nombre, le Frère Cyprien, supérieur général, pouvait écrire : « 76 de nos écoles ont été laïcisées récemment, 82 écoles libres ont été ou vont être incessamment fondées pour les remplacer. »

(65) Lettre du 13 mai 1932, en réponse au câblogramme annonçant le décès, survenu ce même jour.

(66) Annales, p. 58.

Ce mouvement n'était pas limité à l'Ouest du pays, on peut dire qu'il s'étendait à la France entière. C'est ainsi qu'au « niveau primaire, 3 000 écoles nouvelles ont pu être ouvertes de 1887 à 1895 » (67). A. Latreille, auquel on doit cette précision, avait déjà noté que « grâce à l'activité de l'épiscopat et du public catholique, les effets de la laïcisation scolaire ont été largement palliés par le développement de l'enseignement privé ».

Un tel échec ne pouvait qu'irriter les laïcisateurs à outrance. Une première manifestation de leur hostilité sera le vote d'une loi sur les associations, le Z<sup>ef</sup> juillet 1901.

### **La loi de juillet 1901 sur les associations**

Son texte comprenait deux parties bien distinctes. « Dans l'une, elle accordait la faculté de se constituer selon des formalités très simples à toute association dont le but ne serait pas contraire à la Constitution de l'Etat. Dans la seconde, elle soumettait les congrégations religieuses au contrôle de l'Etat, lequel autorise ou non leur existence selon l'utilité qu'elles présentent et mesure leur développement. Toute congrégation doit sous peine de dissolution demander une autorisation qui exigera le vote d'une loi... (68).

« Le jour même de la promulgation de la loi sur les associations, un arrêté de M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes, indiquait les démarches à faire par les congrégations et les pièces à fournir, pour « la demande en autorisation prévue par l'article 13 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet ». Au cas où elles ne feraient pas ces démarches, elles seraient, « dans le délai de trois mois », dissoutes de plein droit. » (69).

### **Dispositions prises par les Supérieurs de la Congrégation**

On voit, tout de suite, la menace, à effet immédiat, qui pesait sur la Congrégation. Les Supérieurs en étaient bien conscients et, en vue d'éclairer les députés amenés à voter pour ou contre l'autorisation requise, ils adressèrent à chacun d'eux une lettre.

J'en extrais les passages suivants qui n'appellent aucun commentaire : L'institut des Frères de l'Instruction chrétienne a été reconnu, en 1822 et 1879 en la forme adoptée alors par le gouvernement. Pratiquement et même juridiquement nous le croyons avec d'éminents jurisconsultes - cette autorisation a force de loi, et, pendant quatre-vingts ans, aucune interprétation contraire n'a été soulevée.

(67) A. Latreille, R. Rémond, Histoire du Catholicisme en France, Spes, Paris, 2ème édition, 1962, vol. III, p 485

(68) Idem, vol III, p 498

(69) A. Auvray, Souvenirs de l'Institut de Ploërmel, Lafolye, Vannes, 1905, p 442

« En vertu de leurs statuts, vus, approuvés en Conseil d'Etat, et promulgués par le Roi ou par le Président de la République, les Frères pouvaient compter sur la stabilité de leur société, et s'y engager, confiants, sous la signature de la France. Ils espéraient, à bon droit, comme nous l'espérons encore, nous leurs mandataires, que cette signature ne serait pas protestée.

« Toutefois, malgré ces garanties, le Supérieur général et le Conseil administratif ont demandé à M. le Ministre (conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 1er juillet 1901) de vouloir bien faire confirmer, s'il en est besoin, par l'autorité compétente, les autorisations déjà accordées à l'Association (...).

« Si, malgré nos espérances, notre Association devait succomber sous un vote, il nous resterait, du moins, la consolation d'avoir préalablement éclairé nos juges, accompli, jusqu'à la fin, notre devoir, et tenté, jusqu'à l'impossible, pour sauver, avec notre Institut, les oeuvres qui nous étaient confiées. »

A cette lettre était joint un « mémoire » relatant l'histoire de la Congrégation et de ses activités tant en France que dans ses colonies ou à l'étranger. Il y était rappelé, en particulier, le rôle joué par les Frères en faveur des esclaves noirs qu'ils instruisaient aux Antilles, ainsi que l'intervention « apaisante » du Frère Arthur lors d'un mouvement de révolte, en 1848. En « annexe », ont été groupées un certain nombre d'appréciations louangeuses d'autorités diverses tant françaises qu'étrangères.

Datée du 8 décembre 1902, elle portait les signatures du R.F. Abel, Supérieur général, et des membres du Conseil administratif (Frères Assistants), chacun faisant suivre son nom à l'état civil de son nom de religieux dans la Congrégation. En tête de la liste des six Assistants, on peut lire : Jean Chapel, Frère Yriez-Marie (70).

### **De Waldeck-Rousseau à Combes**

Effectivement, on pouvait craindre le pire, plus particulièrement après les élections législatives de 1902. « Menées avec la vigueur que l'on imagine par les adversaires de la loi sur les Congrégations, elles ne leur donnèrent cependant pas le succès (...). Au contraire, le bloc républicain, secondé par la Franc-Maçonnerie qui mit à son service une organisation nationale cohérente, emportait avec 339 sièges une majorité compacte de 80 membres solidement soudée et décidée à pousser à fond ses avantages. Waldeck-Rousseau se sentant débordé laissa le pouvoir à un sénateur radical, Emile Combes, qui devait présider un ministère sensi-

(70) Chronique des F.I.C.P., janvier-février 1903.

blement plus marqué à gauche et plus systématique dans son anticléricalisme » (71)..

De fait, « quinze jours après son avènement aux affaires, il s'attaque aux établissements que des congrégations reconnues ont ouverts sans autorisation : 125 écoles primaires de filles sont condamnées par décret à une fermeture immédiate. Le mois suivant, il décide la même mesure contre les 3 000 écoles qui, ouvertes avant 1901, croyaient n'avoir pas besoin d'autorisation, et il refuse de recevoir leurs demandes. Ensuite, il fera stipuler des peines d'amende et de prison contre quiconque aurait ouvert ou dirigé sans autorisation un établissement congréganiste. Cette hécatombe d'écoles, cette manière de jeter à la rue maîtres et enfants, il la fait approuver par la Chambre, malgré lgs huées de la minorité et une protestation collective de l'épiscopat, comme « la ferme application de la loi républicaine » (72).

L'action ainsi menée, tambour battant, en Métropole va se poursuivre sur l'heure dans les colonies dont les gouverneurs reçoivent, datée du 14 février 1903, une circulaire ainsi rédigée :

« La Chambre invite le Ministre des Colonies à laïciser tous les services ainsi qu'à supprimer les emblèmes religieux dans les établissements dépendant de son ministère. » Le Ministre des Colonies ajoutait :

Vous voudrez bien prendre les dispositions nécessaires pour substituer aussi rapidement que possible, le personnel laïque au personnel congréganiste. »

Publié au Journal Officiel de l'île, le samedi 14 mars, elle provoqua l'émotion que l'on devine et entraîna une réaction immédiate, dès le surlendemain, lundi, du maire de la ville, M. Marie Lefèvre. Il demanda au gouverneur l'autorisation de réunir d'urgence le Conseil municipal « afin de délibérer et statuer sur la circulaire relative à la laïcisation des divers services dont font partie les écoles communales ».

M. Caperon, gouverneur p.i., lui répondit ce qui suit : « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 149 à laquelle je ne comprends rien. Le Conseil municipal n'a pas à délibérer et encore moins à statuer sur la circulaire ministérielle du 14 février dernier que j'ai fait insérer au Journal Officiel » (73).

C'était la réponse d'un « bon fonctionnaire » recevant un ordre de ses Supérieurs hiérarchiques. Le maire passa outre et réunit le Conseil municipal en session extraordinaire, le 20 mars. Après avoir élevé une protestation contre l'attitude du gouverneur « qui aurait dû prendre, sur cette question, l'avis du Conseil d'administration et du Conseil

(71) A. Latreille, R. Rémond, ouvrage cité, vol. III, p. 499.

(72) Idem, p. 501.

(73) Mme Reux-Bonin, ouvrage cité, p. 142.

municipal », ses membres firent remarquer entre autres choses « que Saint-Pierre possédait déjà un instituteur et une institutrice laïques et que l'instruction donnée par les écoles congréganistes satisfaisait la population sans coûter cher ».

« Le texte intégral de cette délibération, rédigée sous forme de voeu priant le ministre de ne rien changer à l'état de chose existant, lui fut remis par l'intermédiaire de M. Louis Légasse, délégué des Iles au Conseil Supérieur des Colonies » (74). Geste vain parce que voué d'avance à l'échec ? Non, mais traduction des sentiments de la très grande majorité de la population dont ils étaient les mandataires.

En se réunissant le 20 mars, le maire et les conseillers ignoraient, sans aucun doute, les votes émis, le 18, à la Chambre des Députés contre les congrégations.

Que s'était-il passé ? « L'administration a reçu 54 demandes d'autorisation de congrégations d'hommes. L'interprétation exacte de la loi exigerait que l'on statue séparément sur chaque cas et que toutes les raisons d'accueillir ou de rejeter chaque demande soient données. Combes a élaboré 54 formules de refus. Mais la Chambre va plus loin encore (...). Elle rejette toutes les demandes en trois votes successifs. « Il n'y a pas de congrégation républicaine » proclame un franc-maçon notoire, Lefferre. « Il n'y a pas de respect à avoir pour les congrégations », renchérit un certain Goujat (c'était son nom) (75).

Le 18 mars 1903, la Chambre des Députés ayant refusé, par 300 voix contre 257, de passer à la discussion des articles, le couperet de la guillotine mettait fin à l'existence légale, en France et dans ses colonies, de 54 congrégations d'hommes dont 13 de Frères enseignants. Mais il est de simple justice de faire savoir que sur les 44 députés des 5 départements de Bretagne, 36 votèrent en faveur du maintien des congrégations. Honneur leur soit rendu !

### **L'application de la loi aux Iles Saint-Pierre-et-Miquelon**

A Saint-Pierre-et-Miquelon, les Frères, après une lueur d'espoir, durent se rendre à l'évidence : eux aussi étaient condamnés. M. Cape-ron, toujours gouverneur p.i., avait reçu une dépêche ministérielle, datée du 20 mai, qu'il publia dans le Journal Officiel local, le 20 juin.

En voici le texte :

« Monsieur le Ministre des Colonies à Monsieur le Gouverneur des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon,

« J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut des frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel, dont un certain nombre sont employés

(74) Idem, p. 142.

(75) A. Latreille et R. Rémond, ouvrage cité, p. 502.

dans les écoles publiques de la colonie, est légalement dissous depuis le 1<sup>er</sup> avril 1903, date de la notification faite au siège principal de cette congrégation du vote émis par la Chambre le 18 mars précédent, vote refusant l'autorisation qui lui était nécessaire aux termes de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

« En conséquence, je vous invite à cesser toute relation avec les anciens supérieurs ou administrateurs de cette congrégation et à poursuivre l'exécution dans la colonie des instructions contenues dans ma circulaire du 14 février dernier. En attendant que la direction des écoles ait été remise entre les mains des instituteurs laïques, ce qui ne saurait tarder, les congréganistes pourront être employés à titre tout à fait temporaire et individuel. Leur traitement leur sera remis à chacun, sans passer par l'intermédiaire du supérieur local. Quant à l'abonnement de 200 F par frère qui était payé autrefois à la congrégation, il a cessé d'être dû à partir du jour de la dissolution.

« Cependant vous voudrez bien m'adresser, comme par le passé, les états ordinaires pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> avril 1903 : le montant de ces états sera mandaté au nom du liquidateur de l'ex-Institut des Frères de Ploërmel.

« Le Ministre des Colonies  
Gaston Doumergue » (76)

Comme on le voit, rien n'était oublié !.. « Le Frère Directeur, appelé à l'hôtel du gouvernement, fut prié de fixer la date de la fin des classes et celle du départ des Frères. On choisit pour la première le 7 juillet, et il fut décidé que, par le courrier suivant, tous les Frères qui le pourraient quitteraient la colonie » (77).

« Il n'y eut pas de distribution solennelle des prix, cela va sans dire. Les prix furent donnés dans chaque classe, sous la présidence du Maire. On commença par le cours supérieur. Avant de procéder à la distribution, le Frère Directeur lut avec une émotion qu'il ne put dissimuler le discours suivant : Adieux des Frères à la population de Saint-Pierre

« Monsieur le Maire,

« Ce jour de la distribution des prix, qui d'habitude, est une fête des plus joyeuses, se trouve être, cette année, un jour de deuil et de tristesse.

(76) Mme Reux-Bonin, ouvrage cité, p. 143, 144.

(77) F. Jean-Baptiste de la Salle, Annales de la Mission, p. 64.

« Néanmoins, je ne veux pas laisser passer cette occasion, sans vous exprimer, à vous Monsieur le Maire, et au peuple saint-pierrais, un mot d'adieu et d'affectueuse reconnaissance.

« Par les longues années que vous avez passées dans les diverses assemblées du pays, par l'ardeur courageuse avec laquelle vous avez défendu, en toute occasion, les écoles qui avaient la préférence des familles, vous méritiez, Monsieur le Maire, de vous trouver, au milieu des Frères et de leurs élèves, en ce jour de séparation déchirante.

« Depuis plus de soixante ans, les Frères donnaient l'éducation aux enfants de Saint-Pierre. Pendant ce long espace de temps, l'entente la plus cordiale n'a cessé de régner entre la population et ces modestes éducateurs. Les municipalités qui se sont succédé à la tête de la ville leur ont constamment témoigné la même confiance.

« Mais, j'ose le dire, jamais ils n'ont reçu de marques de sympathie aussi vives et aussi universelles que dans les circonstances douloureuses où nous nous trouvons.

« Ces marques de sympathie, les votes unanimes émis par tous les corps élus de la colonie, clôturent dignement les annales de nos établissements aux Iles Saint-Pierre-et-Miquelon ; elles formeront une page glorieuse dans l'histoire de notre Congrégation.

« Vous avez su, Monsieur le Maire, jouer un rôle des plus honorables dans ces manifestations. Que Dieu vous en récompense !

« Pourtant, malgré l'unanimité de vos revendications, nous allons partir, emmenant avec nous ce vénérable frère Théophile qui, pendant une carrière de cinquante-cinq ans parcourue en entier sans quitter ce pays, a distribué le pain de l'enseignement à tant de générations d'écoliers.

« Le gouvernement a honoré son mérite en lui accordant les palmes académiques ; mais bientôt après, on lui retirait son modeste traitement, sans lui allouer la moindre pension pour assurer le pain de ses vieux jours (78). Il espérait du moins que sa Congrégation pourrait lui procurer la nourriture et le vêtement ; cette dernière ressource doit aussi lui manquer. Aujourd'hui même (79), triste coïncidence, la force publique est employée à expulser de notre Maison-Mère, nos vénérés Supérieurs, nos infirmes, nos vieillards, qui, pour unique prix des services rendus à la religion et à la patrie, ne demandaient qu'à mourir en paix au berceau de leur vie de dévouement et de sacrifice.

(78) A la suite du discours, cette note : « L'administration vient même de découvrir un texte au moyen duquel elle peut lui refuser son rapatriement. »

(79) Effectivement, le 6 avril 1903, M. Oury, commissaire de police à Ploërmel, avait notifié officiellement au Frère Abel, Supérieur Général, la dissolution de l'Institut. Trois mois étaient accordés pour le « délaissement » de la Maison-Mère par ses propriétaires, soit le 6 juillet, dernier délai.

« Cependant la Providence ne nous abandonnera pas : il y a quelques années, une charitable Canadienne offrait à notre bon frère Théophile de lui venir en aide s'il était dans le besoin. Cette femme généreuse était une image vivante de la Nouvelle-France. C'est donc dans ce pays hospitalier que nous allons chercher un asile. Là, nous retrouverons des Français de coeur et d'origine qui, mieux partagés que les habitants de cette colonie, jouissent, sous un gouvernement étranger, d'une liberté que le nôtre refuse insolemment aux meilleurs enfants de la France.

« Là, nous pourrons enseigner la langue et la religion des aïeux, mais nous continuerons de prier pour notre malheureuse Patrie, sans oublier la chère colonie que nous avons tant aimée, et qui, jusqu'au bout, nous a payés de retour, par l'attachement le plus inviolable »(80).

\*

\* \*

\*

Le texte du discours, reproduit à plusieurs exemplaires, fut ainsi connu à Saint-Pierre. Un exemplaire s'en trouve toujours au Musée de la ville.

Les sentiments de sympathie et de regret évoqués par le Frère Directeur s'exprimèrent encore plus nombreux et attristés à l'occasion de la mort inopinée du Frère Moïse, décédé à Ploërmel, le 8 mai 1903, et qui avait passé vingt-huit ans à Saint-Pierre. « La Fabrique de Saint-Pierre et celle de Miquelon firent célébrer des services solennels pour le repos de son âme. » Et, traits vraiment évangéliques « deux pauvres femmes recueillirent, à cette occasion, une somme assez considérable pour payer un service et une messe chantée et faire une offrande aux Frères ; enfin une autre personne fit encore chanter une messe à l'intention du défunt le jour même où les Frères quittèrent la colonie. » (81).

« Mgr Oyenhart, curé de Miquelon, M. l'abbé Frappart, premier vicaire de Saint-Pierre leur firent, d'autre part, en chaire, des adieux pathétiques. »

« Comme le bateau chargé du service postal était en réparation, les Frères furent obligés de se rendre à Sydney (Nouvelle-Ecosse), en passant par Terre-Neuve, le départ fut ainsi retardé de quelques jours. Il eut lieu le vendredi 17 juillet à 8 heures du soir. » (82).

(80) Annales de la mission, P. 65, 66.

(81) Annales, p. 67. F. Moïse (Mathurin Bouvet), né à Plédéliac, Côtes-du-Nord, se dévoua à Saint-Pierre de 1861 à 1889. La pensée de son expulsion prochaine de la Maison-Mère hâta sa fin. Dans son délire, croyant voir les gendarmes approcher pour le saisir, il se débattait, disant : « Laissez-moi donc tranquille ! Je ne vous ai fait aucun mal ! » (s La Croix » du 19 mai 1903).

(82) Annales, p. 67.

## Départ des Frères

Il en existe deux récits, l'un du Frère Directeur que l'on trouve dans les Annales, l'autre de M. Caperon, toujours gouverneur p.i., dont le brouillon du rapport au Ministre, raturé et corrigé, est resté aux archives, nous apprend Mme Reux qui en donne le texte dans son ouvrage : 1819-1919. Un siècle d'enseignement à Saint-Pierre-et-Miquelon. On en lira quelques extraits à la suite du récit du frère Jean-Baptiste de la Salle que voici :

« Lorsque les Frères sortirent de la maison d'école, ils étaient escortés des prêtres de la Mission présents au chef-lieu, des directeurs de « L'oeuvre de la mer », d'un bon nombre d'enfants, de jeunes gens, de pères et mères de famille. A tous les carrefours, des groupes de personnes qui les attendaient s'empressaient de leur serrer la main, des petits enfants venaient, tout en larmes, leur donner le baiser d'adieu, puis, la plupart se joignaient au cortège.

« A l'embarcadère, une masse d'hommes attendaient les voyageurs. Les témoignages d'affection se multiplient et s'accroissent. Parmi les nombreux amis qui viennent saluer les Frères, nous citerons : M. E. Salomon, maire de Miquelon, accompagné de Mme E. Salomon,

M. Daygrand, président de la Chambre de Commerce, Mme Daygrand avec leurs enfants qui pleuraient, M. Mazier, ancien maire de Saint-Pierre.

« Tout ce monde était calme, mais la tristesse était peinte sur les visages, et il était aisé de voir que la colère bouillonnait au fond des coeurs. Bientôt on entend le cri de « Vivent les Frères ! » Ce cri est aussitôt répété avec énergie par deux mille personnes (83).

« Ce fut alors que M. Lenormand, ne sachant comment exprimer son indignation, s'écria : A bas la République ! Immédiatement, un gendarme saisit M. Lenormand et lui dit : « Au nom de la loi, je vous arrête ! » Les amis de M. Lenormand l'arrachent des mains du gendarme ; il s'ensuit une bagarre : les gendarmes dégaînent, on les bouscule : un calfat, au poignet solide tord le bras à l'un d'entre eux, tandis que M. Lavissière, adjoint au maire de Saint-Pierre, en saisit un autre à la gorge et lui fait tirer la langue !

« Cette lutte et cette bousculade sur le bord des quais pouvaient occasionner les accidents les plus graves (84).

« Enfin le remorqueur arrive ; les Frères y montent avec ceux de leurs amis et de leurs élèves qui peuvent y trouver place. Les cris redoublent : Vivent les Frères ! A bas les Combistes ! A bas les Francs-Maçons ! Les élèves mêmes de l'école laïque mêlaient leurs acclamations à celles de la foule (...).

(83) Idem, p. 68.

(84) Il n'en fut heureusement rien.

« Le bateau se met en marche ; on crie de plus belle : Vivent les Frères ! Ceux-ci répondent : Vivent les Saint-Pierrais ! Cet échange d'acclamations se continue jusqu'à la séparation définitive.

« Sur le passage du vapeur se trouvaient plusieurs navires : les équipages faisaient chorus avec les amis des Frères pour acclamer la liberté et ceux qui prenaient le chemin de l'exil. Le paquebot anglais les accueillit lui-même par une salve de coups de canon, ce qui provoqua le cri de : Vive l'Anglais, cri qu'on n'avait jamais entendu dans la colonie.

« L'administration avait cru habile de choisir cette journée pour terminer la célébration de la fête nationale, cela n'eut d'autre résultat que de donner plus d'éclat à la manifestation ; d'ailleurs les musiciens refusant de jouer, il n'y eut pas de retraite aux flambeaux » (85).

\*\*\*

\*

A la suite de ce récit, donnons quelques extraits du rapport de M. Caperon au Ministre de Tutelle : (Courrier du 20 juillet 1903)

« Monsieur le Ministre,

« Le Glencoê fut annoncé le 17 juillet à 8 heures du soir. Comme il ne devait rester que fort peu de temps sur notre rade, un remorqueur local fut réquisitionné pour transporter les passagers et leurs malles. Je m'attendais bien à une manifestation en faveur des frères, mais j'étais loin de me douter de celle dont l'étendue a été machinée et organisée par le parti clérical (...).

« A tout événement, j'avais prescrit à la gendarmerie d'être sur les lieux et de ne pas permettre de cris séditions. Sachant la population timide, j'étais convaincu que les gendarmes malgré leur petit nombre suffiraient. Ils ont suffi, en effet, mais ils ont couru des dangers. Une circonstance a voulu qu'au moment où leur présence était le plus nécessaire, un commencement d'incendie se soit déclaré dans les bureaux du téléphone. Deux gendarmes ont été détachés vers l'incendie. Il restait cinq gendarmes pour empêcher la manifestation de prendre un caractère agressif.

« Ce sont ces cinq hommes qui, noyés dans une foule estimée à quinze cents personnes, ont dû tenir tête aux violents que leur présence contrariait. Un moment serrés de près, bousculés, poussés insensiblement à la mer (la manifestation avait lieu sur un appontement) ils ont été dans la nécessité de mettre sabre au clair pour se dégager.

« Ils l'ont fait avec un sang-froid remarquable ; il n'y eut ni morts, ni blessés, et c'est un résultat dont je m'estime très heureux » (86).

(85) Annales, p. 69.

(86) Mme Reux, ouvrage cité, p. 148.

Les Annales que le Frère Jean-Baptiste de la Salle achèvera de rédiger à Buckingham, P.Q., Canada, le 7 octobre 1903, se terminent par le récit des condamnations infligées à plusieurs des manifestants, au lendemain des événements du 17 juillet.

« Quelques-uns d'entre eux furent poursuivis ; cela donna lieu à d'autres manifestations contre l'administration locale que l'on avait oubliée le jour du départ. Les trois avocats de la Colonie défendirent les inculpés ; il ne se trouva pas un seul témoin à charge. M. Lavissière fut condamné à quinze jours de prison (avec sursis) et deux cents francs d'amende, son fils à la moitié de cette peine et plusieurs autres à vingt-cinq francs d'amende » (87).

M. Caperon, de son côté, y revient dans une nouvelle lettre au Ministre, datée du 23 juillet. Après avoir relaté que « les auteurs de délits d'outrage et de rébellion, au nombre de quinze, ont été poursuivis par le Parquet et ont comparu aujourd'hui en police correctionnelle », avec les sanctions que l'on sait, il conclut, toujours sous le coup de l'irritation :

« Ce qu'il y a de regrettable dans ces incidents, c'est la haine qui perce dans la population pour tout ce qui est fonctionnaire et métropolitain. Les gendarmes représentent l'Administration dans ces deux éléments qui la constituent. De là une poussée contre eux, souverainement injuste et ridicule. On ne peut s'expliquer ce particularisme dans un pays qui ne vit que de subventions et de primes à la morue. » (88)

« Baroud d'honneur », cette manifestation quasi unanime des Saint-Pierrais ? Non ! Elle prenait sa raison d'être et sa signification au plus profond d'eux-mêmes. Sans doute, les Frères étaient-ils victimes d'une politique partisane et sectaire, mais ces hommes et ces femmes qui leur faisaient cortège sentaient qu'eux aussi étaient sacrifiés à cette politique du gouvernement métropolitain.

En fait, comme sous tous les régimes totalitaires, il s'était arrogé le droit de définir et de mettre en pratique le genre d'éducation à donner à la jeunesse, faisant fi du droit des parents, premier en la matière.

Sur ce difficile sujet de l'enseignement, l'actuel Pape, Jean-Paul II, a rappelé, à diverses reprises, la doctrine constante de l'Eglise. Ainsi, lors de son voyage-pèlerinage en Espagne, en 1982. S'adressant aux familles, le 2 novembre, il leur dit : « Il ne fait pas de doute que, dans le domaine de l'éducation, les pouvoirs publics, dont le rôle est de servir le bien commun, ont des droits et des devoirs, mais ils ne peuvent se substi-

(87) Annales, p. 70.

(88) Mme Reux, ouvrage cité, p. 150.

tuer aux parents, leur mission est de les aider à exercer leurs droits et leurs devoirs d'éducateurs de leurs propres enfants, selon leurs convictions morales et religieuses. » Et le Pape de conclure : « Vous, les parents, vous êtes les premiers éducateurs de vos enfants (...). C'est un droit inaliénable qui ne saurait être totalement délégué aux autres, encore moins être absorbé par d'autres » (89).

\*\*\*

\*

S'il fallait une illustration, à son échelle, de leur accord, avec ces principes fondamentaux, chez nombre de Saint-Pierrais d'aujourd'hui, il me suffira de relire, au numéro d'avril 1982 de notre Chronique, le récit du voyage des quatre confrères venus d'Acadie à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il y est dit : « A Saint-Pierre, accueil extrêmement cordial de la part de M. et Mme Boujet, dans une maison tenue avec goût. Rien ne fut épargné pour nous mettre à l'aise et nous rendre le séjour agréable, tâche d'ailleurs aisée tellement Saint-Pierrais et Canadiens Français se ressemblent (...).

« La ville de Saint-Pierre n'est pas grande ; point n'était besoin de voiture pour la parcourir, et c'est en flânant que nous pouvions le mieux la connaître. La visite du musée nous intéressa tout particulièrement (—).

« Sitôt que l'on sut que nous étions Frères de Ploërmel, on se mit en frais pour nous informer de tout et tout nous montrer, même les lieux où les responsables accèdent seuls. Le conservateur, M. Edmond Fontaine se fit un vrai plaisir de nous raconter les mille et un faits de la vie des derniers Frères qui vécurent à Saint-Pierre et à l'Île-aux-Marins (l'Île-aux-Chiens). Ces souvenirs, il les tenait de ses parents, mais il a lui-même connu plusieurs Frères puisqu'il est venu à Jersey, en septembre 1965, pour photographier les documents que possèdent nos archives générales sur Saint-Pierre-et-Miquelon. Tout cela est exposé en bonne place dans le musée. Se trouvait également sous nos yeux un texte émouvant intitulé « Adieux des Frères à la population de Saint-Pierre » (...).

« Notre joie d'être à Saint-Pierre égalait celle de M. Fontaine qui avait l'impression de retrouver les anciens éducateurs dont on lui avait tant de fois parlé et que les îles n'ont pas oubliés. Il fallut évidemment signer le livre d'Or du Musée (...). Jetant un dernier regard sur ces pages jaunies, sur ces objets inanimés qui retrouvaient pour nous leur âme d'hier, je croyais les entendre me dire, comme les personnes rencontrées à Saint-Pierre : « Je me souviens » (90).

F. Jean Le Bihan

(89) Cf. L'Homme nouveau du 21 décembre 1982.

(90) Chronique des F.I.C., n° 310, d'après la narration du F. Marcel Choquette. On sait que « Je me souviens » est la devise du Canada français.

## DOCUMENTS

### I

#### FRÈRE EPHREM - PERE DE LA MENNAIS UN PREMIER ECHANGE DE LETTRES

Le Frère Ephrem (Louis Jégorel), l'un des deux fondateurs de la mission où il arriva âgé de 23 ans, était intelligent, énergique, dévoué, mais aussi trop indépendant de caractère, trop conscient de sa valeur, trop soucieux de sa réputation, d'où ses relations difficiles avec l'entourage. Il sympathisait peu avec le F. Porphyre-Marie, son directeur, qui lui avait confié les élèves les moins avancés... ce qu'il avait mal accepté (1).

Nos archives conservent plusieurs lettres de ce missionnaire au P. de la Mennais et cinq des réponses qu'il en reçut. Celles-ci sont reproduites intégralement par le F. Symphorien-Auguste (2). Nous donnons ici la première d'entre elles, précédée de la lettre à laquelle il était répondu (3).

Cette réponse est un bon exemple de « la relation de paternité et de filiation spirituelle » qui s'était établie entre le Fondateur et ses disciples. Aucun ne lui était indifférent, son affection les englobait tous, elle transparait toujours dans ses lettres, mais sans exclure le net rappel au devoir ni même, quand il le fallait, l'objurgation pressante.

D.S.

Saint-Pierre de Terre-Neuve, le 18 9bre 1842

Mon très cher père,

Le long espace de temps qui s'est écoulé sans vous écrire, n'est pas en ma faveur, mais désormais j'espère avoir le sensible plaisir de le faire plus souvent.

(1) En 1846, le F. Ephrem prit la direction de l'école de Miquelon. A la suite d'une brouille avec le curé Bruguéil, il fut rappelé à Saint-Pierre en 1865. Quatre ans plus tard, il rentra en France. Il mourut à Ploërmel, le 8 septembre 1878.

(2) A travers la correspondance, 4<sup>e</sup> série, chap. VIII, IX et X.

(3) Arch. des FICP, carton 177.

Aujourd'hui, je prends la liberté de vous parler de quelques-unes de mes misères qui sont assez nombreuses, mais que je tâcherai de vaincre avec le secours de la grâce de Dieu et de vos bonnes prières, car les miennes ne sont pas assez ferventes.

Etant arrivé ici (4), mon amour-propre a été un peu blessé, car j'avais le désir de faire la première classe, et la seconde m'ayant été décernée, cela a coûté à la nature, cependant le sacrifice devait être fait et cette chose par conséquent ne point avoir lieu : mais cette pauvre nature est si bizarre que souvent elle recherche avec empressement des emplois qui ne doivent pas lui être confiés : pour cette raison, j'ai gardé un profond silence, n'ayant témoigné aucun désir ouvertement. Une autre chose encore que je dois vous avouer franchement comme un fils doit le faire à un véritable père. J'ai ressenti de l'éloignement pour le F. Porphyre quelquefois, cela vient sans doute de mon malheureux fonds d'orgueil ; je ne puis l'attribuer qu'à ces seules choses, au manque d'abnégation ou enfin à ses manières dédaigneuses : il s'en faut de beaucoup avant que je sois parfait religieux.

Actuellement, j'ai près d'une cinquantaine d'enfants en classe, ils ne sont point savants, il s'en faut beaucoup : on s'aperçoit cependant qu'ils ont fait des progrès. Quand nous avons commencé le 29 mai, il y en avait de 12 à 13 ans ; à peine savaient-ils leurs prières, à plus forte raison les petits de 6 à 7 ans auraient-ils pu faire le signe de la Sainte-Croix : la cause est bien facile à trouver, c'est qu'il y en a qui appartiennent à des parents tellement insoucians qu'ils les négligent entièrement sous le rapport de la religion, et même de plus ils sont les premiers à leur donner le mauvais exemple. La religion n'est pas florissante ici ; à peine y a-t-il le 1/3 de la population à assister aux offices ; ce qui fait que nous avons eu du mal à faire nos enfants y venir dans le commencement. Ce n'est pas la faute de ces MM. prêtres (5) qui font tout leur possible, mais inutilement.

Vous pouvez juger d'après cela que les enfants ayant d'aussi bons modèles, ils en profitent aussitôt qu'ils le peuvent. Ce qui occasionne ce désordre en grande partie ce sont les étrangers qui viennent tous les ans au nombre de 14 000 à 15 000 personnes, et parmi il y a de bons et de mauvais ; les enfants profitent plutôt du mal que du bien.

Depuis l'arrivée du nouveau Commandant, je donne des leçons de dessin à son fils, qui est âgé d'une dizaine d'années : il doit aller au collège en France l'année prochaine.

M. Helloco vous dit bien des choses.

Recevez, mon très cher père, les sentiments de respect et d'obéissance de votre indigne fils.

Frère Ephrem

(3) Le 17 mai 1842.

(4) M. Charlot, préfet apostolique, curé de Saint-Pierre et M. Helloco, son vicaire.

D.S.

Ploërmel, le 21 avril 1843

Mon très cher frère,

Votre lettre du 18 novembre dernier, à laquelle je n'ai pu répondre plus tôt puisque toutes les communications étaient interrompues, m'a fait tout à la fois peine et plaisir : elle m'a fait de la peine parce que je vois combien vous êtes loin d'être mort à vous-même, comme il faudrait que vous le fussiez, et elle m'a fait plaisir parce que vous me confiez franchement et avec simplicité toutes vos misères, dont je ne désespère point que vous vous guériissiez puisque vous en gémissiez devant Dieu. Ah ! demandez-lui donc la grâce de mieux comprendre votre vocation ! Que vous importe d'être chargé d'une classe plutôt que d'une autre ? Quel pitoyable amour-propre ! Votre but n'est-il pas d'enseigner la religion aux petits enfants, et de faire votre salut en travaillant au leur ! L'ignorance dans laquelle vous les trouvez des choses les plus essentielles au salut ; le peu de soins que leurs parents mettent à les en instruire, les mauvais exemples qu'ils leur donnent ; en un mot, l'extrême besoin qu'ont ces pauvres enfants d'une éducation chrétienne, ne sont-ce pas là des motifs assez puissants pour exciter votre zèle ? Courage donc, mon très cher frère, combien vos devoirs seront peu pesants, combien ils seront doux, si vous les accomplissez dans l'esprit d'abandon de vous-même ! Voilà ce que votre pauvre père demande du fond de son âme : là sera votre paix, votre joie sur la terre, et votre espérance à la mort.

Je vous recommande une grande fidélité à votre sainte règle, et d'être exact à faire vos exercices avec le F. Porphyre-Marie, ainsi que je l'ai marqué dans votre règlement, et que cela se pratique dans toutes nos maisons. C'est d'ailleurs le commandement du Seigneur, commandement si important qu'il nous l'a fait dans le saint évangile, et qu'il a daigné promettre ses plus abondantes bénédictions à ceux qui le remplissent fidèlement.

Je vous embrasse tendrement en N.S., mon cher enfant.

L'ab. J.M. de la Mennais

## II

### UN PREMIER RAPPORT SCOLAIRE

Le 20 novembre 1845, le chef du service administratif prie le F. Porphyre-Marie, supérieur de la Mission, de lui adresser un rapport sur l'école de Saint-Pierre et celle de Miquelon. Par lettre du 11 décembre, le F. Porphyre transmet au Père de la Mennais la copie de ce rapport, fourni le 2 décembre 1845, et dans lequel

nous trouvons, dans l'ordre des renseignements réclamés, quelques éléments d'information sur nos deux écoles, trois ans après l'arrivée des Frères dans l'archipel.

A Monsieur le chef du service administratif

Monsieur,

Je m'empresse de vous donner le rapport que vous me demandez sur la situation de nos écoles de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le nombre des élèves qui fréquentent actuellement nos écoles est pour Saint-Pierre de 120 et pour Miquelon de 40. Le nombre augmente encore tous les jours, car ceux qui ont quitté la classe pour aider à leurs parents dans les travaux de la pêche, ne sont pas encore tous rentrés.

Ces élèves ont de 6 à 17 ans, mais le plus grand nombre est de 6 à 12.

L'instruction qu'ils reçoivent est l'instruction primaire élémentaire, morale et religieuse dont voici la nomenclature : la prière, le catéchisme, la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire sainte et l'histoire de France (...).

L'ordre dans lequel se donnent ces différentes parties de l'instruction est le suivant :

#### **École de Saint-Pierre**

**Grande classe** : 46 élèves, divisés en 2 sections.

\* **1ère section.** — Pour les 4 premiers jours de chaque semaine.

Le matin : leçons de lecture, d'écriture et de grammaire.

Le soir : leçons d'arithmétique, de lecture, d'écriture, de catéchisme, d'analyse grammaticale et logique ; l'histoire sainte et l'histoire de France ne sont que pour le mercredi et le samedi.

Le dernier jour de chaque semaine, on répète toutes les leçons qui ont été données les autres jours et de plus on remet tous les devoirs de la semaine au propre sur un cahier destiné à cet usage.

#### **2e section.**

Le matin : leçons de lecture, d'écriture et de grammaire.

Le soir : leçons d'arithmétique, de lecture, d'écriture et de catéchisme.

Les leçons de cette section se donnent de la même manière que pour la première, excepté qu'on en donne moins.

**Petite classe** : 74 élèves, divisés en 4 sections.

\* **1ère section.** -- 24 élèves.

Le matin : leçons de lecture, d'écriture et de grammaire (premiers principes).  
Le soir : leçons d'arithmétique, de lecture, d'écriture et de catéchisme.  
Les 3 autres sections ont, matin et soir, leçons de lecture, de prière et de catéchisme.

### **École de Miquelon**

Pour l'école de Miquelon, les exercices sont les mêmes qu'ici, avec la même distribution, excepté dans la petite classe où il n'y a que lecture, prière et catéchisme.

\*\*\*

\*

Le temps destiné pour ces différentes leçons est de 2 h 30 le matin et de 2 h 30 le soir (...). Les enfants entrent ordinairement une demi-heure plus tôt, matin et soir, pour préparer leurs devoirs sous la surveillance d'un de leurs compagnons.

Vous savez, Monsieur, dans quel degré d'instruction nous avons trouvé les enfants à notre arrivée dans la colonie ; pas un de ceux qui se sont présentés dans nos classes ne savait lire, et en les visitant maintenant, vous trouveriez un peu de changement, pas cependant autant que cela serait à désirer, car deux frères ne sauraient suffire pour soigner comme il le faudrait, un aussi grand nombre d'élèves.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous recommander ces chers enfants, qui sont en général très intéressants et méritent beaucoup notre attention, et j'espère que votre bonté prendra tous les moyens nécessaires pour hâter les progrès de leur instruction, tels que visites, récompenses, etc., et soyez persuadé qu'ils seront très reconnaissants ainsi que ceux qui sont chargés de les diriger.

Je suis, Monsieur, avec la plus profonde soumission, votre tout dévoué serviteur,

Fr. Porphyre-Marie

*Saint-Pierre de Terre-Neuve, le 2 décembre 1845*

**III**  
**ARRETE PORTANT ORGANISATION**  
**D'UNE ECOLE DE GARÇONS**  
**A L'ILE-AUX-CHIENS**  
**SOUS LA DIRECTION DE DEUX FRERES DE PLOERMEL**

Le Commandant des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon :

Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Pierre, en date du 16 décembre 1872 ;

Vu le budget de ladite commune pour l'année 1873 ;

Vu la lettre du Commandant de la Colonie, en date du 1<sup>er</sup> février 1873 ;

Vu l'article 19 §2 de l'ordonnance organique de la Colonie du 18 septembre 1844, sur la proposition de l'ordonnateur, faisant fonction de directeur de l'Intérieur ;

Arrête :

Article I. — Une école primaire de jeunes garçons est établie à l'Ile-aux-Chiens (commune de Saint-Pierre). Cette école qui sera dirigée par deux frères de l'Institut de Ploërmel sera ouverte dès l'arrivée dans la Colonie, de ces instituteurs qui ont été demandés à Monsieur le ministre de la Marine et des Colonies par lettre sus-visée du 1<sup>er</sup> février dernier.

Article II. — L'ordonnateur faisant fonction de directeur de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Saint-Pierre, le 14 mai 1873

Le commandant : D'Heureux

L'Ordonnateur : E. Littayé

**IV**  
**VERS LA LAICISATION**

Iles

Saint-Pierre-et-Miquelon

Service

de

l'Ordonnateur

Bureau

de

l'Intérieur

N° 54

Saint-Pierre, le 5 juin 1880

Monsieur le Supérieur principal,

Aux termes de l'art. 3 du Décret du 3 avril 1880 promulgué dans la colonie par arrêté du 26 mai suivant, toute congrégation ou communauté religieuse non autorisée doit dans un délai de trois mois, à dater du jour de la promulgation, déposer sa demande en autorisation à la Direction de l'Intérieur de la colonie où l'association possède un ou plusieurs établissements, afin que cette demande soit ultérieurement examinée en conseil privé et transmise au Ministre.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous prier de vouloir bien faire preuve que la congrégation des frères de Ploërmel a été légalement autorisée et, dans le cas contraire, présenter dans les délais prescrits votre demande en autorisation. Agréer, Monsieur le Supérieur principal, l'assurance de mon respect.

L'Ordonnateur Signé : Cariot

### **Réponse du Supérieur (9 juin 1880)**

Monsieur l'Ordonnateur,

En réponse à votre lettre en date du 5 courant, j'ai l'honneur de vous informer que, d'après nos Constitutions, la Congrégation des frères de l'Instruction chrétienne dont la Maison Mère est à Ploërmel (Morbihan) a été reconnue pour la Bretagne d'abord, par l'Ordonnance royale en date du 1<sup>er</sup> mai 1822.

Tout récemment, un nouveau Décret en date du 9 mai 1876 lui a assuré la reconnaissance définitive pour la France et les Colonies où les frères ont des établissements fondés depuis de longues années.

Quant aux preuves relatives à ces Ordonnance et Décret, je ne les ai pas ici ; elles se trouvent aux archives de la Maison Mère.

Veuillez, etc.

Signé : F. Méleusippe

## **V**

### **LES RÉFORMES D'UN SUPERIEUR COURAGEUX**

Dès son arrivée à Saint-Pierre (1), le F. Jean-Baptiste de la Salle (Joseph Ramel) jugeant de son devoir de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la communauté, estima opportun d'agir sans retard. Les changements opérés excitèrent mécontente-

(1) Voir : F. Jean-Baptiste de la Salle, Directeur principal, p. 26.

ment et murmures. « Lorsque les frères écrivirent au Supérieur Général pour leur correspondance annuelle, plusieurs se plaignirent vivement, menaçant même de demander à quitter la mission. (Mais ces réformes), d'ailleurs conformes à la règle, procuraient des avantages sérieux par le bon ordre et la tranquillité qui en résultaient dans la maison » (2). Les Frères le reconnurent, l'émotion se calma et la situation nouvelle fut vite acceptée par tous.

Un mois après son entrée en charge, le F. Jean-Baptiste de la Salle détaillait au F. Abel, Assistant général, les mesures prises et les motifs d'une action rapide. Le sens religieux, la souple fermeté et le savoir-faire du Supérieur de la mission contribuèrent à renforcer l'excellente réputation des Frères dans les années qui précédèrent leur départ de Saint-Pierre-et-Miquelon.

\*\*\*

\*

D.S.

Saint-Pierre, le 10 mai 1895

Très cher Frère Abel,

« ...Je suis arrivé à Saint-Pierre le 12 avril, le cher Frère Louis (3) est resté ici jusqu'au 29 ; il m'a rendu de très grands services ; de plus, il a pu obtenir un jeune garçon de quinze ans qu'il a conduit au noviciat de Laprairie...

L'administration m'a fait bon accueil : le Gouverneur, le Curé et le Maire ont été très aimables. Monsieur le Directeur de l'Intérieur aussi se montre aussi bien disposé que possible.

De ce côté-là, du reste, il était facile de réussir. Ce que je craignais le plus, c'était de prendre mal avec les frères. D'abord parce qu'ils aimaient beaucoup mon prédécesseur..., ensuite, parce que je voyais des réformes urgentes à opérer...

Les frères ne mettaient jamais le pied sur la cour pendant le temps des récréations. Les enfants s'amusaient où et comme bon leur semblait : on en trouvait dans toutes les rues avoisinant l'école... Maintenant deux frères sont chargés de la surveillance, une demi-heure avant la rentrée des classes et restent sur la cour pendant les petites récréations... Après avoir fait l'inspection des classes, j'ai demandé à chaque frère de rédiger un emploi du temps qui, après approbation, a dû être affiché en classe.

(2) Annales de la Mission, p. 13.

(3) F. Louis-Etienne (Guennegan). M. Bergès, directeur de l'Intérieur, exigea son départ, au grand déplaisir des Frères ce qui, au début, les mit en défiance contre son successeur, moins abrupt dans ses rapports avec l'administration locale (voir : Incident du F. Louis-Etienne, p. 24-25).

J'ai cru aussi qu'il était bon de faire venir les élèves à l'école le dimanche avant la messe, afin de les conduire en rangs à l'église...

Quoiqu'il y eût un règlement approuvé permettant de dire la prière et même de lire le sujet de méditation avant souper, il m'a semblé préférable de nous conformer purement et simplement aux prescriptions de la règle sur ce point. A 8 h 30, nous disons le chapelet suivi de la prière ; on termine par la lecture du sujet de méditation, puis chacun se retire en grand silence. Pour ce changement, j'ai été approuvé par tous les frères.

Nous prenons nos récréations ensemble en nous promenant dans notre immense couloir ou dans la cour ; auparavant chacun les prenait où il voulait : c'était une cause de désordre... Malgré l'article 5 des Constitutions, on ne se confessait que tous les quinze jours ; j'ai demandé et j'espère obtenir qu'on se confesse chaque semaine : la plupart des frères se sont déjà mis en règle sur ce point...

L'usage s'était établi depuis quelques années d'aller faire la retraite à Miquelon: elle durait trois jours et Monsieur le Curé donnait la permission de parler pendant les repas et les récréations !

Je me propose, si le Supérieur Général et son Conseil m'approuvent, de faire la retraite à Saint-Pierre, où la maison est beaucoup plus confortable... Peut-être que l'on pourrait commencer le dimanche soir et finir le samedi : ce serait un jour de moins qu'en France ; mais il ne serait pas commode pour ces messieurs de nous dire une messe le dimanche ; ensuite, il est bon que les frères puissent se rendre à l'église paroissiale ce jour-là, à cause de la surveillance...

Le bon frère Pierre (4), dans ses dernières années, avait pratiqué la politique de laisser tout faire ; le frère Louis n'a pas eu le temps et n'était pas dans les conditions voulues pour remédier au mal. Il faut dire cependant que les frères sont bons et que les réformes qui les avaient d'abord effrayés ont été acceptées par eux avec un esprit de foi et une docilité exemplaires...

Vous trouverez peut-être, très cher Frère, que j'ai été un peu vite en besogne ; mais j'ai cru que la résistance serait moins hardie si je faisais les changements à mon arrivée ; ensuite pour les frères eux-mêmes, il me semble qu'il vaut mieux qu'ils sachent immédiatement ce qu'on désire qu'ils fassent ; ils s'habitueront au nouveau régime et finiront par s'y attacher. Du reste, comme je vous l'ai dit, grâce à Dieu et à la protection de notre bonne Mère, tout s'est effectué avec beaucoup de calme et nous vivons dans une parfaite harmonie...

(4) F. Pierre Chrysologue (Pierre-Marie Stéphan), né à Pluméliau (Morbihan), le 15 septembre 1840, entré à Ploërmel, le 24 septembre 1858, décédé à Châteaulin (Finistère), le 16 octobre 1922. Avant son arrivée à Saint-Pierre (1883) où il fut directeur principal de 1886 à 1894, il avait passé 24 ans au Folgoët dont il dirigea le pensionnat de 1870 à 1883.

Veillez offrir au Révérend Frère et aux autres membres du Conseil mon profond respect et mon entier dévouement et agréer vous-même l'assurance de ma respectueuse et bien tendre affection en N.S. (5).

Frère Jean-Baptiste de la Salle

## VI UNE CRISE MUNICIPALE A L'ILE-AUX-CHIENS

Le 27 mai 1938, le F. Thomas de Villeneuve (Cadiet), alors à Papeete (Tahiti), et ancien missionnaire à Saint-Pierre-et-Miquelon, communiqua au F. Donat-Alphonse, secrétaire général de l'Institut, la note suivante :

« L'administration de Saint-Pierre ayant émis l'idée de supprimer un Frère et une Soeur à l'Ile-aux-Chiens et peut-être même le curé, le conseil municipal protesta auprès du Gouverneur. Ne recevant pas de réponse, il démissionna en bloc. C'est ce qui provoqua l'arrêté me nommant membre de la délégation municipale. Une seconde protestation, contre ma nomination obligea l'Administration à m'envoyer la seconde lettre 8 jours après. Je fus bien aise de cette seconde décision, car vous comprenez dans quelle fausse situation m'avait mis la maladresse de ces messieurs qui ne trouvèrent rien de mieux que de charger un Frère de remplacer des gens démissionnaires en faveur des Frères !

« Aux élections qui suivirent l'ancien conseil fut réélu en entier à l'unanimité des suffrages. Les protestations portèrent leur fruit, car Curé, Frère et Soeur furent maintenus et l'administration ne parla plus de suppression... »

\*\*\*

N° 127. — Arrêté instituant une Délégation municipale pour la commune de l'Ile-aux-Chiens.

Saint-Pierre, le 13 juin 1899

Le Gouverneur des Iles Saint-Pierre-et-Miquelon, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique,

Vu la démission collective des membres du Conseil municipal de la commune de l'Ile-aux-Chiens ;

(5) Archives des FICP, Rome, carton 177.

Vu le décret du 13 mai 1872 portant organisation d'institutions municipales aux Iles Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu les arrêtés en date des 6 août 1884 et 6 juin 1889 portant promulgation dans la colonie des décrets des 26 juin 1884 et 29 avril 1889 concernant l'application de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi précitée ;

Arrête :

Article 1. — Jusqu'à sa reconstitution, le conseil municipal de l'Ile-aux-Chiens sera remplacé par la Délégation spéciale ci-après :

MM. Delanoe (Augustin), commerçant, président ; Cadiet (Auguste), instituteur, membre ; Poirier (Pierre), membre.

Article 2. — Le Chef du service de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal et au Bulletin officiels de la colonie.

P.E. Daclin-Sibour

Vu pour exécution :

Le Chef du service de l'Intérieur

P. Certonciny

\*\*\*

\*

Cabinet

du

Chef du service

de

l'Intérieur

N° 166

Saint-Pierre, le 20 juin 1899

P. Certonciny, Chef du Service de l'Intérieur,  
à Monsieur Cadiet, Instituteur à l'Ile-aux-Chiens.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après examen de la question, il n'a pas été possible de vous maintenir dans les fonctions de membre de la délégation municipale instituée par arrêté du 13 juin dernier, pour les motifs ci-après :

Les fonctions d'instituteur que vous remplissez dans cette localité sont incompatibles avec les fonctions municipales.

D'autre part, vous ne réunissez pas les conditions d'âge prescrites par la loi qui exige que les membres des assemblées municipales aient au moins 25 ans. En conséquence, un nouvel arrêté en date de ce jour porte reconstitution de la délégation spéciale.

L'Administration vous remercie, néanmoins, du concours que vous étiez disposé à lui prêter dans la circonstance.

Signé : P. Certonciny

## VII

Peu après l'expulsion des Frères de Saint-Pierre-et-Miquelon, le journal « La Croix », sous la signature de Pierre l'Ermite (1), publiait l'article qui suit :

### FOR BROTHERS !.

Le soir du 14 juillet...

Loin, très loin vers le Nord... une côte de rochers, un ciel gris, une mer sauvage, affamée, qui hurle à la mort sur des brisants.

Par-ci, par-là, au large, on distingue de petits points minuscules dans l'immensité froide. Ce sont des squelettes de navires, miettes vivantes encore, du repas géant que, chaque année, nos meilleurs hommes, les plus robustes, les plus sains, les plus courageux, offrent à l'Océan... Après le père, le frère, le fils... Après le marin, le mousse.

### **Uno avulso, non deficit alter.**

...C'est un de ces bouts de terre, où la nature se montre si obstinément mauvaise, que les hommes ne devraient jamais y venir, semble-t-il, qu'enlacés les uns aux autres pour mieux lutter, moins souffrir et moins mourir... une terre de misère — toutes les maisons sont en bois, et le bois arrive du Canada — une terre inféconde, sans herbe et sans moissons... une terre froide, ensevelie sous la neige six mois de l'année, enveloppée de brume les six autres mois..., ne quittant un suaire que pour en reprendre un autre.

Et cela s'appelle Terre-Neuve...

(1) Pierre l'Ermite (Edmond Loutil, dit), 1863-1959. Curé à Paris : Saint-Jean de Montmartre (1913), Saint-François de Sales (1919), Pierre l'Ermite exerça, en outre, un apostolat extra-paroissial de grande importance par ses articles hebdomadaires dans la « Croix » et les 46 romans qu'il publia à la Bonne Presse.

C'était donc le soir du 14 juillet, en rade de Saint-Pierre (2).

Pour varier, la brume, mais plus légère et plus transparente que d'habitude.

Dans cette brume, quelques points jaunes... les lampions de fête, accrochés à l'« Hôtel du gouvernement ».

En temps ordinaire, le 14 juillet, qui fait bâiller même à Paris, n'exerce pas dans ces parages glacés une fascination extrême sur le cerveau des Terreneuvais. Elles sonnent si faux les passions politiques devant certaine nature immense et guetteuse. Mais comme toutes les occasions sont bonnes, on boit, ce jour-là, un petit verre de plus à sa propre santé, à celle de la famille, restée là-bas, de l'autre côté de l'Océan.

Quant à la prise de la Bastille !!! Combien as-tu de morues ?... As-tu trouvé du sel ?... Il paraît qu'un doris a encore coulé ce matin, à côté de l'Ile-aux-Chiens...

Pourtant, en ce soir de fête, et, contre toute habitude, la petite île paraît fiévreuse... On entend comme de lointaines clameurs. Dans la rade, fume, à pleine cheminée, un vapeur terreneuvien, le Glencoë, dont la sirène beugle des appels répétés par les échos des rochers. Derrière le vapeur, quelques goélettes sans équipage, et, devant l'entrée du port, un navire anglais, au museau court, tout en machines, et sur les vergues duquel les marins sont montés pour mieux voir ce qui s'agite là-bas...

\*\*\*

\*

Car il se passe certainement quelque chose...

Peu à peu, les bruits se sont rapprochés. On devine... on voit une foule qui descend vers la rade, dévalant d'une poussée énorme... acclamant ? Conspuant ? On ne sait pas... mais criant formidablement, car les gâs de là-bas ont une cage thoracique de première grandeur... une foule houleuse à laquelle la brume donne des proportions de mystère et de révolution.

— C'est le 14 juillet, disent quelques Anglais.

— Oui... répondent d'autres, mieux informés... mais il y a plus... On chasse les Frères... ou les Soeurs... nous ne savons pas au juste... D'ailleurs les Français chassent toujours quelqu'un !...

(2) En réalité, le 17 juillet, le départ ayant été retardé de quelques jours.

— Ils n'auraient pas choisi un jour de fête nationale.

— Ah bah !...

—

Et, en effet, quand la masse noire fut arrivée lentement, au bord de l'eau, il y eut un arrêt, presque un silence ; puis, tout à coup, les cris redoublèrent, ardents, frénétiques, à croire que tout le monde allait entrer dans l'eau. On vit un canot chargé d'une dizaine de religieux portant le costume des Frères de Ploëmel, et qui se tassaient tristement, avec leurs pauvres bagages, sur l'embarcation dansante...

Au milieu d'eux, on en distinguait un, plus vieux, plus cassé, aux cheveux plus blancs et qui avait toujours vécu dans l'île. Il avait bien 80 ans ; tous les marins étaient ses élèves. Celui-là seul pleurait.

— Les Frères !... Vivent les Frères ! criait toujours la foule.

—

Le canot accosta le Glencoë. Les uns après les autres, comme on monte à la guillotine, ils gravirent le dur escalier du vapeur, et du même geste, se tournant vers l'île où ils avaient rêvé mourir, ils regardèrent les choses qui semblaient leur tendre les bras au travers de la brume qui augmentait.

...Voici l'église aux toits plats... la chère église, le cimetière moral des innombrables disparus en mer... le seul endroit où les veuves ont de la douceur à pleurer... l'église dont on mendiait sou par sou, par le monde entier, les poignées de ciment...

Ici, l'hôpital militaire... l'orphelinat, devenu une école laïque... l'hôtel du gouvernement, d'où était parti l'ordre d'exil, la Maison des Marins, bâtie par les Pères de l'Assomption, et placée face à la mer, comme une familiale gâterie au milieu des rochers tristes. Voici tout Saint-Pierre qui s'enveloppe peu à peu de voiles... qui s'anéantit... qui se fond dans le gris...

Ils regardent comme on regarde les choses quand on ne doit plus jamais les revoir : « Terre-Neuve... où nous avons tant souffert et tant aimé !... terre de travail et de prière !... tombeau séculaire des marins français... Terre-Neuve !... rude bijou de pierre accroché par les aïeux à la poitrine de la Mère-Patrie, et d'où les meilleurs Français sont chassés aujourd'hui !... île d'amour et de haine... à tout jamais adieu, de par la volonté du peuple-roi... »

Et le peuple-roi, entassé sur le rivage, protestait par tous les moyens en son pouvoir : les femmes et les enfants pleuraient... les hommes montraient le poing, agitaient les bérets, et, sans se lasser criaient :

« Les Frères !... Nous voulons les Frères. »

Alors on vit une chose étrange.

Comme le vapeur français appareillait avec une hâte fébrile : « Ce que tu dois faire, fais-le vite !... » avait-on dit au capitaine, le navire anglais, prêt avant lui, prit la tête vers le Cap-Breton.

Il passa lentement, bord à bord, frôlant presque le vapeur ; les marins dans les vergues, saluaient les religieux, isolément d'abord...

Puis, tout à coup, comme un irrésistible sentiment qui défie toutes les diplomaties et fait sauter toutes les conventions sociales, une clameur immense s'éleva sur les flots, cri terrible, hommage mondial à la liberté violée : Hurrah ! Hurrah ! for Brothers ! Hurrah... Hurrah pour les Frères !...

Et dans la nuit grave qui s'étendait maintenant partout, des fusées s'élevèrent, saluées frénétiquement par les cris lointains des Terreneuvus.

\*

\* \*

\*

Et c'est ainsi qu'ils partirent, comme peu à peu, ou par grandes fournées, s'en vont les meilleurs de chez nous, les plus aimants, les affectueux, pendant qu'à l'horizon se faisait plus triste, plus lugubre, la petite île désormais bien laïque devant la désolation et l'immensité...

Pierre L'Ermite

## VIII

### SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

#### Directeurs des écoles communales de garçons (1842-1903)

#### SAINT-PIERRE

#### (Directeurs principaux)

#### Origine

1. 1842-1848 F. Porphyre-Marie (Guillaume PERSON)	Plouaret	22
2. 1848-1860 F. Jérôme (Louis-François HAIMON)	Vannes	56
3. 1860-1874 F. Yriez-Marie (Jean CHAPEL)	Plougrieffet	56
4. 1874-1879 F. Méleusippe (François LIZE)	Nantes	44
5. 1879-1880 F. Théophile-Marie (Mathurin ROBIC)	Noyal-Pontivy	56
6. 1880-1886 F. Méleusippe (François LIZE)	N.	
7. 1886-1894 F. Pierre Chrysologue (Pierre STEPHAN)	Pluméliau	56
8. 1894-1895 F. Louis-Etienne (Jean-Louis GUENNEGAN)	St-Vougay	29
9. 1895-1903 F. Jean-B.-de-la-Salle (Joseph RAMEL)	Trébry	22

## MIQUELON

1.	1843-1846 F. Sérène (Jean MESLIF)	Erbrée	35
2.	1846-1865 F. Ephrem (Louis JEGOREL)	Réguiny	56
3.	1865-1879 F. Théophile-Marie (Mathurin ROBIC)	N.-P.	
4.	1879-1881 F. Blaise-Joseph (Joseph NIOL)	St-Jacut	56
5.	1881-1895 F. Théophile-Marie (Mathurin ROBIC)	N.-P.	
6.	1895-1897 F. Armagile (Jean-Marie LE GUEVEL)	Pontivy	56
7.	1897-1899 F. Frumence-Marie (Mathurin JOUET)	Plumieux	22
8.	1899 OLIER), août-nov.	F. Jean-Fçois (Michel Plouzévédé	29
9.	1899-1903 F. Thomas de Villeneuve		
10.	(Auguste CADJET)	St-Gildas	44

## ILE-AUX-MARINS

### (Ile-aux-Chiens)

1.	1876-1885 F. Ulysse (Eugène BARON)	Erquy	22
2.	1885 F. Armagile (Jean-M. LE GUEVEL),juill.-août	P.	
3.	1885-1892 F. Eustache (Joseph GORIN)	St-Julien	22
4.	1892-1895 F. Armagile (Jean-Marie LE GUEVEL)	P.	
5.	1895-1897 F. Frumence-Marie (Mathurin JOUET)	pl.	
6.	1897-1898 F. André-Joseph (François-Marie DUCHESNE)	Pordic	22
7.	1898-1899 F. Armagile (Jean-Marie LE GUEVEL)	P.	
8.	1899-1902 F. Victorin (Yves-Marie LE ROUZES)	Coatreven	22
9.	1902 -mars-déc.F. Daniel-Marie (Henri ROCHER),	Dourdain	35
10.	1903 janv.-juillet F. Barthélémy (Joseph LONCLE),	Plouguenast	22

## OUVRAGES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

A. Laveille : Jean-Marie de la Mennais (1780-1860), Poussielgue, Paris 1903, 2 vol. de XLI-564 et 680 pp.

A. Auvray : Souvenirs de l'Institut de Ploërmel, Lafolye, Vannes, 1905, 517 pp.

E. Aubert de la Rüe : Saint-Pierre-et-Miquelon, Montréal, 1944.

F. Célestin-Auguste (Cavaleau) : Ménologe des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploermel, Imprimerie du Sacré-Coeur, La Prairie, Canada, 1947, 5 tomes dont un de Tables.

F. Symphorien-Auguste (Durand) : A travers la correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais, Lafolye, Vannes (ire série, 1937) et Imprimerie du Sacré-Coeur, La Prairie, Canada (six séries, parues entre 1938 et 1960).

A. Latreille, R. Rémond : Histoire du catholicisme en France, 2e éd., Spes, Paris, 1962, vol. III.

O. Guyotjeannin : Saint-Pierre-et-Miquelon, éd. L'Harmattan, Paris, 1986.

A. Reux-Bonin : 1819-1919. Un siècle d'enseignement à Saint-Pierre-et-Miquelon, Impr. Farvacque, 27320 Nonancourt, 1987.

Collectif : Mission de Saint-Pierre-et-Miquelon : registre des Annales.

F. Louis-Arsène (Bizeul) : Monographie de l'école communale des garçons, ville de Saint-Pierre, de 1842 à 1898.

Le registre des Annales et la Monographie (carton 178) sont conservés aux arch. des FICP, Rome, ainsi que la correspondance (carton 177).

Chronique des FICP, tome XVI, 1903 (janvier-février) ; nouvelle série : N° 310 (avril 1982), n° 331 (janvier 1987).

F. P. Cueff, Origines d'une épopée missionnaire, « Etudes mennai-siennes », n° 1, juillet 1987.

O. Guyotjeannin : Enseignement et guerres scolaires à Saint-Pierre-et-Miquelon (XIXe-XXe s.), Revue d'Histoire moderne, t. XXXI, avril-juin 1984.

A. Reux-Bonin : Conférence aux Frères de Montréal sur « les Frères de Ploërmel à Saint-Pierre-et-Miquelon, 1842-1903 », 1987.

## SOMMAIRE

L'appel aux Frères de Plœrmel pour Saint-Pierre-et-Miquelon .....	
Situation géographique de l'archipel - Le climat .....	3
La végétation .....	4
Peuplement et péripéties de l'histoire des habitants aux siècles passés	4
Les deux premiers Frères à Saint-Pierre-et-Miquelon .....	6
Difficultés avec l'autorité locale.....	7
Intervention de M. de la Mennais .....	7
Au fil des années .....	9
Une oeuvre en péril .....	11
Nomination du F. Jérôme comme supérieur des Frères .....	11
Le F. Jérôme à l'oeuvre .....	12
Effectifs des établissements scolaires en 1850.....	14
Le F. Yriez-Marie, directeur principal .....	15
Dispositions prises par le nouveau gouverneur.....	17
L'école de l'Ile-aux-Chiens .....	19
Création de classes à Saint-Pierre de 1873 à 1878.....	21
Construction d'une nouvelle école de garçons .....	21
Un drame de la mer .....	21
Vers l'application de nouvelles lois scolaires .....	22
Dispositions relatives à l'enseignement primaire et professionnel dans l'archipel .....	22
Un collège à Saint-Pierre ? .....	23
Incident du F. Louis-Etienne .....	24
Le F. Jean-Baptiste-de-la-Salle, directeur principal .....	25
Suppression du collège colonial .....	27
Débuts de l'enseignement professionnel .....	29
Fréquentation scolaire et examens du CEP .....	30
Création d'un cours supérieur à l'école des garçons de Saint-Pierre .....	31
Ecole des Frères à Saint-Pierre : dernières statistiques .....	32
Les Frères dans la cité et en communauté .....	33
Année scolaire 1902-1903 .....	35
La loi de juillet 1901 sur les associations .....	36
Dispositions prises par les Supérieurs de la Congrégation .....	36
De Waldeck-Rousseau à Combes .....	37
L'application de la loi aux Iles Saint-Pierre-et-Miquelon .....	39
Adieux des Frères à la population de Saint-Pierre .....	40
Départ des Frères .....	43

## APPENDICE : DOCUMENTS DIVERS

Frère Ephrem - Père de la Mennais : un premier échange de lettres .....	47
II	
Premier rapport scolaire (1845) : Saint-Pierre, Miquelon .....	49
III	
Arrêté portant organisation d'une école de garçons à l'Ile-aux-Chiens, sous la direction de deux Frères de Ploërmel .....	52
IV	
Vers la laïcisation : un échange de correspondance .....	52
V	
Les réformes d'un Supérieur courageux (1895) .....	53
VI	
Une crise municipale à l'Ile-aux-Chiens (1899) .....	56
VII	
For Brothers !... : un article de Pierre l'Ermite (« La Croix », 1903) .....	58
VIII	
Liste des directeurs (1842-1903) : écoles de Saint-Pierre, de Miquelon et de Plie-aux-Chiens .....	61

Impression : La Presse de Bretagne  
- Dépôt légal imprimeur -  
Le Gérant : Pierre Grasland (Josselin)  
Le Directeur : Jean Le Moal (Rome)  
Commission paritaire n° 29 989